

## AVIS SUR LA MODULATION DES DROITS DE SCOLARITÉ

Une analyse approfondie de la modulation en fonction du programme d'études et selon le revenu estimé

Présenté par :

Comité exécutif de la CADEUL

Présenté au :
Caucus des associations
Le 15 avril 2011

# Sommaire

1.Wise en contexte	
1.1. Différenciation des concepts	6
1.1.1 Modulation	. 6
1,1.2 Dérèglementation totale et partielle	13
1.2 Conclusion partielle	17
2.L'effet des droits de scolarité sur	18
2.1 L'accessibilité aux études	18
2.1.1. Asymétrie d'information	18
2.1.2. Elasticité de la demande	19
2.1.3. Autosélection	24
2.2 La poursuite des études	25
2.2.1. Décrochage	
2.2.2. Endettement	27
2.3. Conclusion partielle	29
3. Analyse	30
3.1. Un mythe à déconstruire	30
3.2. La différence de perception	31
3.3. La classe moyenne et son rôle de mentor	31
3.4. Un court-circuit?	32
3.5. Des externalités chiffrées	33
3.6. Les frais de scolarité dans le monde	34
3.7. L'exemple ontarien	36
3.8. L'effet d'une modulation sur les universités régionales	37
3.9. L'exemple anglais	39
3.10. La situation des étudiants internationaux au Québec	40
3.11. Qualité et fréquentation	41
3.12. Réellement accessible?	
3.13. Conclusion partielle	42
4. Conclusion générale et pistes de réflexion	44
ANNEXE A - Dépense globale d'éducation par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %):	54
ANNEXE B - Droits de scolarité pour les étudiants internationaux (volet réglementé)	55
ANNEXE C – Élasticité-droits de scolarité	56
ANNEXE D – Étudiantes et étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois selon le pays de	le
citoyenneté	
ANNEXE E – PIB par habitant selon la province	

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle inscrits à temps
plein, par province
Tableau 2: Dépenses des programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur (en %)5
Tableau 3: Coûts moyens observés pour l'année universitaire 2002-2003 au Québec
Tableau 4 : Droits de scolarité en pourcentage des coûts observés en 2002-2003 au Québec
Tableau 5: Droits de scolarité par année après la modulation selon le coût observé
Tableau 6 : Frais de scolarité pour les étudiants canadiens à temps complet du premier cycle selon la
discipline par province (Ontario)
Tableau 7: Taux de rendement privé et taux de rendement public d'un diplôme universitaire de 1er cycle
en 2005-2006 (%)
Tableau 8 : Taux de rendement privé et différence de revenu calculés sur l'espace d'une vie par rapport
à un diplôme de niveau collégial, différents programmes de baccalauréat et de doctorat de 1er cycle (en
2004)
Tableau 9: Modulation selon le rendement privé
Tableau 10 : Exemple de droits de scolarité exigés des étudiants étrangers inscrits à temps plein 15
Tableau 11: Familles de disciplines réglementées et dérèglementées, selon les cycles d'études 16
Tableau 12 : Classification des déterminants de l'accès aux études postsecondaires
Tableau 13: Taux d'obtention d'un baccalauréat (%) selon la région administrative d'origine et le sexe,
2003
Tableau 14: Variation d'effectifs totale et en pourcentage, à la suite de la variation des droits établie
pour chaque scénario, en prenant en compte les déductions fiscales et l'AFE
Tableau 15 : Obstacles mentionnés à poursuivre l'éducation postsecondaire selon le statut aux études
postsecondaires en date de décembre 2001.
Tableau 16 : Stress financier au sein des étudiants en médecine
Tableau 17: Total des taxes et des impôts payés par une personne type durant sa vie active, selon le
niveau de scolarité et le sexe (\$)
Tableau 18: Frais de scolarité moyens à l'université, Québec, Canada et pays de l'OCDE, 2004-2005
(en \$ canadiens)
Tableau 19: Taux de participation en ETP aux études universitaires (%), de 2000-2001 à 2003-2004 35

#### 1. Mise en contexte

Depuis plus de dix ans, plusieurs acteurs du secteur de l'éducation au Québec dénoncent le sous-financement chronique des universités québécoises face à leurs consœurs canadiennes. D'autres persistent à croire que le problème réside en grande partie sur le mal-financement, c'est-à-dire sur la manière dont sont gérées nos universités. Si on s'entend sur le fait qu'il existe un problème de financement, il n'y a pas de consensus sur son ampleur. Dans l'une des dernières sorties du président-directeur de la CRÉPUQ, M. Daniel Zizian, celui-ci chiffrait le sous-financement actuel à 620 millions² alors que ce même montant était dénoncé quelques jours plus tard par la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau³. Ces malentendus découlent en partie du fait qu'il existe plusieurs façons de calculer le sous-financement. L'approche la plus souvent évoquée consiste à employer un critère géographique. Par exemple, il pourrait s'agir du montant auquel ont droit les universités dans les autres provinces canadiennes en comparaison de la situation prévalant au Québec. Il est aussi possible d'utiliser une variable temporelle, c'est-à-dire en effectuant une analyse comparée d'une année à l'autre et d'annoter tout changement dans le temps.

Plusieurs alternatives sont possibles pour remédier à ce problème, mais la solution la plus souvent mentionnée par l'actuel gouvernement est l'augmentation de la contribution étudiante. Cette position fut confirmée lors du dépôt du budget pour l'année 2011-2012<sup>4</sup>. Bien que l'idée de moduler les droits de scolarité n'eut été retenue, la règle budgétaire encadrant les frais institutionnels obligatoires (FIO) a été reconduite pour une année seulement ce qui n'écarte donc pas complètement une éventuelle modulation (qui pourrait se faire par l'entremise des FIO). La facture universitaire québécoise étant souvent présentée comme une anomalie par rapport aux autres provinces canadiennes, regardons plus précisément ce qu'il en est des droits de scolarité dans l'ensemble du Canada.

Cette situation s'explique notamment par des pratiques de gestion différentes, des frais afférents différents, d'une culture de dotations différente (nombre de dons reçus...), etc.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Daphnée DION-VIENS, "Droits de scolarité: les recteurs réclament une hausse de 500\$", Cyberpresse, [En ligne], 2 décembre 2010, http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/201012/02/01-4348647-droits-de-scolarite-les-recteurs-reclament\_une-hausse-de-500-.php (Page consultée le 2 décembre 2010).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Claudette CARBONNEAU, "Libre opinion – L'éducation, une priorité nationale", Le Devoir, [En ligne], 14 décembre 2010, http://www.ledevoir.com/societe/education/312936/libre-opinion-l-education-une-priorite-nationale (Page consultée le 14 décembre 2010).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour plus de détails sur ce budget, veuillez consulter le site Internet du Ministère des Finances : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf

Tableau 1 : Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle inscrits à temps plein, par province

	- compa pa	om, par promiec	
	2008-2009	2009-2010	2008-2009 à 2009-2010
	dollars c	ourants	variation en %
Canada	4 747	4 917	3,6
Terre-Neuve-et-Labrador	2 619	2 619	0,0
Île-du-Prince-Édouard	4 530	4 710	4,0
Nouvelle-Écosse	5 877	5 696	-3,1
Nouveau-Brunswick	5 479	5 479	0,0
Québec	2 180	2 272	4,2
Ontario	5 667	5 951	5,0
Manitoba	3 238	3 377	4,3
Saskatchewan	5 064	5 238	3,4
Alberta	5 308	5 520	4,0
Colombie-Britannique	4 746	4 840	2,0

Source: Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », 20 octobre 2009, [En ligne], http://www.statcan.gc.ca/daily\_quotidien/091020/t091020/b1fra.htm (Page consultée le 10 décembre 2010).

Note : Il existe une certaine confusion dans les termes employés entre les droits de scolarité et les frais de scolarité. Dans ce tableau, il s'agil bel et bien des droits de scolarité et non pas des frais de scolarité puisque ces montants n'incluent pas les frais institutionnels obligatoires. Pour plus d'explications, voir : http://www.iedm.org/uploaded/pdf/juin2010\_annexe.pdf

Tel que le démontre le tableau précédent, le Québec est la province offrant les frais de scolarité les plus bas à l'intérieur du pays. L'une des propositions les plus souvent abordées est d'augmenter les droits de scolarité à la moyenne canadienne hors Québec qui se situe, en 2010-2011, à 5 329\$ annuellement. Il s'agirait donc d'une hausse de plus de 144%<sup>5</sup> pour tous les étudiants inscrits au premier cycle. Par ailleurs, certains croient que la meilleure option reste la modulation alors que pour d'autres. elle repose sur une déréglementation partielle ou complète.

Un examen plus attentif de la situation démontre toutefois que la proportion des dépenses gouvernementales en éducation a connu une baisse constante depuis quelques années.

Tableau 2: Dépenses des programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur (en %)

Ī	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2010-2011
Education, Loisir et Sport	25,4	25,1	24,7	24,9	24,4	24,5	23,8	23.7
Santé et Services sociaux	40,8	41,7	42,1	43,1	43,4	44.2	44,4	44.7
Autres portefeuilles	33,8	33,2	33,2	32	32,2	31,3	31,8	31,6

Sources: Pour 2002-2003 à 2007-2008: MELS, Indicateurs de l'Aducation, édition 2009.

Pour 2009-2010 et 2010-2011; Conseil du trésor, 2010, p. 10.

Philippe HURTEAU, Guillaume HÉBERT, Francis FORTIER, « La révolution tarifaire au Québec », Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), Octobre 2010, p.23

Même si les sommes dépensées dans le secteur de l'éducation ont augmenté, leur poids dans l'enveloppe budgétaire a diminué. En effet, « entre 1998 et 2006, la part de l'éducation, du loisir et du sport dans les dépenses de programme a diminué de 1,5 point de pourcentage »<sup>6</sup>. Cette situation s'explique par d'importantes compressions budgétaires. Il s'agit du même constat lorsque l'on compare le pourcentage des dépenses globales en éducation par rapport au *produit intérieur brut* (PIB). Bien que le Québec soit la province qui *dépense* le plus par habitant en éducation, ce pourcentage diminue d'année en année et cette tendance est aussi observée dans le reste du Canada<sup>7</sup>.

## 1.1. Différenciation des concepts

#### 1.1.1 Modulation

Moduler signifie différencier selon un critère préétabli. Plusieurs scénarios de modulation sont possibles, que ce soit selon le *coût de la formation*, le *revenu estimé*, le *revenu disponible* ou encore, selon les *résultats scolaires*. La CADEUL se penchera uniquement sur ces deux premières façons de moduler puisqu'elles sont celles envisagées par le gouvernement Charest<sup>8</sup>.

#### 1.1.1.1. Modulation selon les coûts observés

La modulation selon le coût de la formation a comme prémisse qu'il est tout à fait justifiable ou équitable qu'un étudiant, par exemple en médecine ou en dentisterie, paye un montant supérieur à un étudiant en sciences sociales, étant donné que sa formation est plus dispendieuse. Regardons plus précisément ce qu'il en est des coûts de formation observés, comme il est établi dans la grîlle de financement du MELS, pour chacune des disciplines suivantes:

Tableau 3: Coûts moyens observés pour l'année universitaire 2002-2003 au Québec

Familles	1er cycle	2° cycle	3° cycle
Médecine dentaire	24 554	20 508	32 611
Médecine vétérinaire	29 783	28 828	32 611
Sciences infirmières	7 896	7 808	32 611
Sciences pures	7 279	20 508	32 611
Génie	7 300	14 119	28 870
Sciences humaines et sociales	4 213	14 119	19 941
Education	5 824	7 808	19 941

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>MELS, Indicateurs de l'éducation, édition 2009, op. cit., p.18.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir Annexe A pour plus de détails à ce sujet.

TVA NOUVELLES, « Le gouvernement Charest prêt à déplafonner », 24 février 2010, [En ligne], http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2010/02/20100224-133714,html (Page consultée le 5 décembre 2010).

Musique	10 795	14 119	19 941	
Droit	5 231	14 119	19 941	
Lettres	4 011	14 119	19 941	
Médecine	13 066	20 508	32 611	

Source : RBU, 2006-07 et 2008-09, Tiré de : Robert LACROIX, Michel TRAHAN, « Le Québec et les droits de scolarité universitaires ». Montréal. CIRANO, Février 2007, p.20.

On peut ainsi établir le pourcentage respectif que paye chaque étudiant selon son champ d'études:

Tableau 4 : Droits de scolarité en pourcentage des coûts observés en 2002-2003 au Québec

Famille - Premier cycle	Droits de scolarité en % des coûts
Médecine dentaire	7%
Médecine vétérinaire	6%
Sciences infirmières	21%
Sciences pures	23%
Génie	23%
Sciences humaines et sociales	40%
Éducation	29%
Droit	32%
Lettres	42%
Médecine	13%

Source : Robert LACROIX, Michel TRAHAN, « Le Québec et les droits de scolarité universitaires », Montréal, CIRANC, Février 2007, p.20.

Il est primordial de garder en tête que ces données ont été récoltées il y a quelques années déjà et que les coûts observés ainsi que les droits de scolarité ont clairement augmenté. En émettant l'hypothèse que les coûts observés ont augmenté d'un montant comparable aux droits de scolarité, les proportions du tableau 4 devraient être conservées et demeurent un bon indicateur. On remarque que dans certaines disciplines, telles que lettres, les étudiants payent plus de 40% de leur formation alors que pour d'autres, ce pourcentage se situe sous la barre des 10%.

Ceteris paribus, émettons l'hypothèse que le gouvernement établisse le niveau de modulation à 30% de participation. Tous les étudiants payant une part moindre verraient leur facture augmenter alors que pour les autres, elle pourrait soit rester constante ou même diminuer. Voyons ce qu'il en serait pour chacune des disciplines en utilisant les données de 2002-2003.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>Les droits de scolarité sont ceux que payaient les étudiants québécois en 2002-2003, c'est-à-dire 1 668\$ par année (pour 30 crédits).

Tableau 5: Droits de scolarité par année après la modulation selon le coût observé

Coût payé (\$) après modulation à
30%
7 366
8 934
2 368
2 183
2 190
1 263
1 747
1 569
1 203
3 919

Source : CADEUL (2011)

Pour certains domaines, tels que médecine dentaire et vétérinaire, les augmentations représentent plus du triple des frais initiaux. Les droits de scolarité et les coûts observés étant présentement plus élevés que ceux de 2002-2003, la Confédération est en mesure de s'attendre à des hausses significativement plus élevées que celles présentées au tableau précédent.

À titre d'exemple, l'Ontario a mis en application une modulation selon le coût de formation qui a fait grimper en flèche les frais de scolarité pour les étudiants en médecine, dentisterie et droit, de 1995 à 2002<sup>10</sup>. On parle respectivement d'augmentations de 241%, 315% et 141%.

Tableau 6 : Frais de scolarité pour les étudiants canadiens à temps complet du premier cycle selon la discipline par province (Ontario)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-201
			moyenne (S	)	
Ont.	5 155	5 388	5 667	5 985	6 307
Agriculture, ressources naturelles et conservation	4 386	4 542	4 969	5 284	5 384
Architecture et services connexes	5 098	5 388	5 810	6 269	6 694
Sciences humaines	4 431	4 616	4 775	4 986	5 208
Commerce, gestion et administration publique	5 264	6 083	6 4 1 9	6 911	7 3 1 6
Éducation	4.550	4 936	5 130	5 273	5 477
Génie	6 768	6 983	7 326	7 766	8 304
Droit	10 476	10 962	10 747	11 313	12 157

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Statistique Canada, "Tuition fee deregulation: Who pays?", 1er décembre 2008, [En ligne], http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2006001/9183-eng.htm.(Page consultée le 15 décembre 2010).

Médecine	15 297	16 003	16 540	17 380	18 400
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	4 674	4 896	5 180	5 401	5 678
Sciences physiques et de la vie, et technologies	4 421	4 893	5 089	5 323	5 552
Maths, informatique et sciences de l'information	5 340	5 481	5 891	6 235	6 608
Sciences sociales et de comportements	4 434	4 585	4 779	4 976	5 198
Santé (sauf médecine), parcs, récréation et cond. Physique	6 343	4 688	4 771	5 020	5 414
Dentisterie	200	19 948	20 966	22 639	24 450
Sciences infirmières	900	4 625	4 803	5 011	5 235
Pharmacie	340	244	19 002	19 55 1	20 974
Médecine vétérinaire	142	5 108	5 418	5 749	6 101

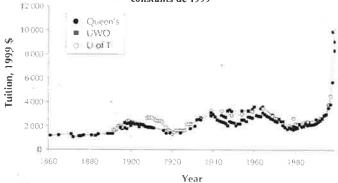
Notes: : révisé

Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement et par domaine d'études à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait, Toute comparaison dans le temps à long terme doit être effectuée avec précaution étant donné que la répartition du nombre d'inscriptions dans les différents programmes d'études peut varier d'une période à l'autre.

Source: Statistique Canada, « Tableaux sommaires », 24 septembre 2010, [En ligne], http://www.40.statcan.ca/l02/cst01/educ50g-fra.htm (Page consultée le 15 décembre 2010)

En portant notre attention sur les programmes de droit, médecine et dentisterie, il est possible d'observer une constante hausse des frais de scolarité dans les 5 dernières années.

Graphique 1: Droits de scolarité moyens dans trois facultés de médecine, en Ontario, en dollars constants de 1999



Notes : X = année

Y = Droits de scolarité en dollars constants de 1999

Source : Valérie VIERSTRAETE, « Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire », Sherbrooke, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Juin 2007, p. 71.

Le graphique 1 permet d'apercevoir l'augmentation fulgurante des droits de scolarité dans les facultés de médecine de l'Ontario suite à la modulation du milieu des années 90.

<sup>:</sup> indisponible pour une période de référence précise

#### 1.1.1.2 Modulation selon le revenu estimé

La même démarche pourrait être retenue pour appliquer la modulation par revenu estimé<sup>11</sup>. Règle générale, les formations aux coûts plus élevés découlent vers des emplois plus rémunérateurs, quoique certaines exceptions persistent (par exemple, en musique ou en biochimie). Pour certaines catégories d'emplois, l'écart-type des salaires est tel qu'il est facilement critiquable de tenter d'estimer un revenu moyen anticipé. Pensons seulement aux diplômés en droit, dont certains choisissent des carrières dans le privé leur permettant d'atteindre un salaire très élevé alors que d'autres optent pour un emploi au sein d'organismes à but non-lucratif. Tel que le démontre une étude de Service Canada mise à jour en 2009, le revenu annuel moyen d'un emploi à temps plein se répartit entre 45 000\$ et 109 000\$\frac{12}{2} pour l'ensemble des professions de nature juridique.\frac{13}{2}

Une manière de pousser plus loin l'approche par revenu estimé implique la compréhension des notions de *rendement public* et de *rendement privé*. Le taux de rendement privé se calcule à partir du revenu moyen anticipé, des exonérations fiscales ainsi que des bourses octroyées auxquels on soustrait les frais de scolarité (incluant notamment les frais afférents) et le *coût d'opportunité*. Il s'agit donc du bénéfice personnel que retire l'individu concerné. Le rendement public représente quant à lui les retombées positives dont bénéficie la société, notamment les impôts desquels on retient les coûts associés au système d'éducation, c'est-à-dire les subventions offertes par l'État, les dépenses pour le programme d'aide financière aux études ainsi que les pertes fiscales associées aux exemptions 14.

À son origine, le système contemporain universitaire québécois fut instauré dans le but de permettre à tous et chacun d'avoir accès à une éducation supérieure et ce, sans égard à son origine ou sa classe sociale. La mission universitaire est multiple et touche divers aspects : la démocratisation, la transmission de connaissances, la formation d'esprit critique et la recherche n'en sont que quelques exemples<sup>15</sup>.

Les retombées sociales liées au rendement public de l'éducation postsecondaire sont nombreuses. Par exemple, les universitaires ont habituellement un intérêt plus important pour la politique et participent à une citoyenneté active. Ils ont un plus faible risque de commettre des crimes et l'État perçoit généralement un revenu plus important de leur part par l'entremise des impôts. Les

<sup>11</sup> La modulation par revenu espéré ou par revenu anticipé sont tous des synonymes de modulation par revenu estimé.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>Service Canada, "Avocats/Avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec), texte de la profession", 11 mai 2009, [En ligne], <a href="http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi\_avenir/statistiques/4112.shtml">http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi\_avenir/statistiques/4112.shtml</a> (Page consultée le 17 décembre 2010).
<sup>13</sup>L'estimation des revenus annuels moyens inclut celui des notaires.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>Marius DEMERS, « Taux de rendement du baccalauréat: pour les diplômés et pour l'État », Bulletin statistique de l'éducation, No 38, Décembre 2008, p.4.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>Conseil supérieur de l'éducation, «Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises », Mai 2008, p.10.

bénéfices pour un individu d'investir dans une formation postsecondaire sont non seulement perçus sous un angle personnel, mais la collectivité en ressent elle aussi les avantages, notamment par le travail qu'accomplira cette personne. On parle alors d'*externalités*, c'est-à-dire qu'une décision individuelle aura incidemment une influence sur d'autres agents<sup>16</sup>.

Le rendement privé de l'éducation postsecondaire n'est pas que monétaire. De nombreuses études ont démontré une corrélation inversement proportionnelle entre le taux de chômage et le niveau de scolarité<sup>17</sup>. Il semble que les individus les plus éduqués aient davantage de facilité à s'intégrer au marché du travail que ceux n'ayant pas de diplôme. Ces mêmes individus connaissent généralement une stabilité d'emploi supérieure à la moyenne et sont en meilleure santé, notamment parce que leur éducation les a conscientisés à l'importance d'opter pour un mode de vie sain. <sup>18</sup>

Le tableau qui suit présente ce que rapporte un investissement en éducation postsecondaire sous un angle personnel et collectif.

Tableau 7: Taux de rendement privé et taux de rendement public d'un diplôme universitaire de 1<sup>cr</sup> cycle en 2005-2006 (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble	
Taux de rendement privé	10,2	12,6	10,6	
Taux de rendement public	8,7	8,4	8,5	

Source : Marius DEMERS, «Taux de rendement du baccalauréat: pour les diplômés et pour l'État», Bulletin statistique de l'éducation. No 38, Décembre 2008, p.6.

Le rendement privé et le rendement public n'ont que 2% d'écart. Il est toutefois important de souligner que le taux de rendement privé varie sensiblement d'une personne à une autre (notamment en fonction de la durée des études) et du domaine d'étude (certaines disciplines étant plus lucratives que d'autres). Il s'agit d'une moyenne qui est pondérée selon le nombre de personnes inscrites à chacun des programmes. D'autres études ont conclu à un rendement similaire ou même à un pourcentage supérieur du rendement public. Cette situation s'explique en partie par les récentes hausses de frais de scolarité qui font diminuer le taux de rendement privé. 19

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), Quels sont les facteurs qui incitent à investir dans l'éducation? [http://www.oecd.org/dataoecd/45/38/45926102.pdf] Regards sur l'éducation, 2010, p.162.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>Marius DEMERS, op. cit., p.8

<sup>18</sup> ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), op., cit., p.162.

<sup>19</sup>Étienne CHABOT, François FECTEAU, Nicolas LÉPINE, « Augmenter et remettre à plus tard le fardeau de

Tableau 8 : Taux de rendement privé et différence de revenu calculés sur l'espace d'une vie par rapport à un diplôme de niveau collégial, différents programmes de baccalauréat et de doctorat de 1er cycle (en 2004)

	Taux de rendement privé	Différence de revenu après impôts
Pharmacologie	26,7%	952 465,00 \$
Génie	24,2%	957 217,00 \$
Mathématiques	24,1%	704 393,00 \$
Médecine	21.4%	2 360 077,00 \$
Droit	18.9%	1 090 383,00 \$
Médecine dentaire	17.8%	1 672 497,00 \$
Commerce, administration	17,0%	754 100,00 \$
Santé, excluant pharmacie et médecine	14,6%	305 857,00 \$
Médecine vétérinaire	12,7%	496 188,00 \$
Sciences agricoles, nutrition	10,2%	265 904,00 \$
Sciences sociales, excluant droit	9,4%	327 990,00 \$
Lettres et sciences humaines	8,1%	205 758,00 \$
Enseignement, loisirs et orientation	6,9%	158 295,00 \$

Source: CREPUQ, « Le financement des universités québécoises: un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec », p.22, tableau 6.

Ce tableau démontre le taux de rendement privé moyen par discipline sous forme de revenu en termes réels, c'est-à-dire net d'impôts. Par exemple, il établit qu'en moyenne, un mathématicien ayant obtenu un diplôme de 1er cycle universitaire gagnera, sur l'ensemble de sa carrière, 704 393\$ nets de plus que son confrère ayant arrêté ses études au niveau collégial. On peut aussi en déduire qu'un diplômé de médecine gagnera, au cours de sa vie, plus de 1 400 000\$ nets de plus qu'un ingénieur<sup>20</sup>.

Si une modulation selon le revenu anticipé était mise en application de manière à établir le taux de rendement privé à 10% pour l'ensemble des disciplines et en sachant que les droits de scolarité en 2004 s'établissaient à 2 180\$ par année, on parvient, par une simple règle de 3, à établir l'effet suivant:

l'endettement: Un court-circuit de l'accessibilité aux études, Avis sur le Remboursement proportionnel au revenu et sur l'impôt postuniversitaire », AÉLIÉS, CADEUL, Novembre 2010, p. 35.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>C'est-à-dire en soustrayant 957 217\$ (différence de revenu en génie) de 2 360 077\$ (différence de revenu en médecine), ce qui donne 1 402 860\$. Ces données sont des estimations, notamment en raison du taux d'imposition, qui peut fluctuer dans le temps.

Tableau 9: Modulation selon le rendement privé

	Droits de scolarité annuels après modulation à 10%
Pharmacologie	5 821,00 \$
Génie	5 276,00 \$
Mathématiques	5 254,00 \$
Médecine	4 665,00 \$
Droit	4 120,00 \$
Médecine dentaire	3 880,00 \$
Commerce, administration	3 706,00 \$
Santé, excluant pharmacie et médecine	3 183,00 \$
Médecine vétérinaire	2 769,00 \$
Sciences agricoles, nutrition	2 224,00 \$
Sciences sociales, excluant droit	2 049,00 \$
Lettres et sciences humaines	1 766,00 \$
Enseignement, loisirs et orientation	1 504,00 \$

Source: CADEUL (2011)

Encore une fois, certaines disciplines sortent fortement désavantagées par cette mesure qui cause une augmentation asymétrique des droits de scolarité.

## 1.1.2 Dérèglementation totale et partielle

La politique britannique en matière de droits de scolarité s'avère être un exemple concret de déréglementation partielle. Jusqu'en 1998, les étudiants anglais ne payaient pas de droits de scolarité. Puis, le gouvernement instaura ce que l'on appela couramment les « top-up fees » qui sont en réalité un prix plafond que peuvent exiger les universités à leur clientèle selon le revenu parental. Il s'agit donc à la fois d'une dérèglementation partielle et d'une modulation selon le revenu disponible. On réalisa rapidement que la majorité des universités imposèrent le montant maximal permis par la loi. Les récurrentes manifestations de l'hiver 2010-2011 dont font état les manchettes visent à dénoncer l'adoption d'une nouvelle règle budgétaire haussant le prix plafond de 3 145 livres par an à 6 000 et

pouvant atteindre, dans certaines circonstances, jusqu'à 9 000 livres<sup>21</sup>. Une déréglementation partielle signifie donc que le gouvernement « garde son mot à dire » puisqu'il détermine les balises à l'intérieur desquelles l'établissement concerné pourra fixer son prix.

En plus d'une déréglementation des droits de scolarité, le gouvernement pourrait aussi envisager de laisser aux universités le propre soin d'établir le niveau des frais institutionnels obligatoires (FIO)<sup>22</sup>. On sait déjà que ces frais varient considérablement d'un établissement à un autre mais qu'ils sont, à tout le moins, balisés par une règle budgétaire du MELS qui encadre les augmentations maximales<sup>23</sup>. Celle-ci ne contient toutefois aucune clause de renouvellement à son échéance, qui est prévue pour l'année 2011. Le gouvernement Charest a annoncé, lors du dévoilement du budget 2011-2012, son intention de reconduire cette règle budgétaire pour une autre année seulement, Il serait inquiétant qu'une modulation des FIO soit combinée à une modulation des droits de scolarité selon le programme d'études ou encore, qu'une modulation des FIO per programme d'études vienne s'ajouter à une augmentation universelle des droits de scolarité. Les augmentations des frais de scolarité pourraient être draconiennes. Quelques établissements ont déjà tenté de contourner cette règle budgétaire, qui ne s'avère pas infaillible. Par exemple, à l'Université McGill, la direction de l'établissement avait annoncé, en début d'année 2010, des frais de scolarité annuels de 29 500\$ pour l'inscription à son MBA.<sup>24</sup> L'administration universitaire a maintenu sa position malgré les vives critiques provenant du MELS et sa récente décision de retirer plus de 2M\$ à titre de subvention à l'établissement. L'Université Laval a aussi laissé savoir que son MBA en gestion pour cadres en exercice aurait, en plus des droits de scolarité, des frais de 12 000\$ par année, en invoquant notamment des coûts encourus pour un stage à l'extérieur du Québec. 25

Lorsqu'elle est totale, la déréglementation des droits de scolarité signifie le retrait de l'État en tant que régulateur. Les universités deviennent totalement autonomes dans leurs décisions et elles ont donc la liberté d'imposer les frais qu'elles jugent nécessaires. Cette méthode s'inscrit dans un esprit plus large de concurrence et dans une logique de performance des universités, laquelle est promue par certains acteurs, notamment par l'Institut économique de Montréal<sup>26</sup>. Avant même de faire partie du

canada.ca/nouvelles/societe/2009/09/18/003-megill-hausse.shtml
<sup>25</sup>Voir le site Internet de la FSA pour plus de détails,

http://www5.fsa.ulaval.ca/sgc/formation/mbalaval/concentrationsmba/MBAcadres

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>En date du 25 février 2011, 3 145 livres (GBP) = 4 956 \$ (CAD), tout comme 6 000 GBP = 9 455 CAD et 9 000 GBP = 14 182 CAD en se basant sur Universal Currency Converter. [En ligne], http://www.xe.com

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>Pour **plus d'informat**ions sur le**s FIO**, veuillez vous référer à l'Avis sur le**s frais institutionn**els obligatoires rédigé par la CADEUL en février 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>La règle budgétaire concernant les FIO (approuvée par le Conseil du trésor -CT 206489 en date du 27 mai 2008).
<sup>24</sup>RADIO-CANADA, « Hausse de 1 600% pour un MBA à McGill », [En ligne], Septembre 2009 <a href="http://www.radio-parties.psg">http://www.radio-parties.psg</a>

Mathieu LABERGE, « Les droits de scolarité et le financement à long terme des universités », Institut économique de

fictif, il importe de se rappeler qu'une telle déréglementation a actuellement cours au Québec. En effet, le Québec s'est doté d'une nouvelle politique en matière de droits de scolarité des étudiants étrangers à compter de 2008-2009. Les modalités régissant ces droits sont dorénavant divisées en deux volets, l'un d'eux étant réglementé et l'autre dérèglementé. Voyons ce qu'il en est de manière plus détaillée.

La facture des étudiants internationaux est composée du même montant que paient les étudiants québécois, à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire selon le cycle et la famille de programme (lourde ou légère) en plus d'un montant maximal de 10% du montant forfaitaire que peuvent imposer les universités pour les programmes réglementés<sup>27</sup>. Le montant forfaitaire (facturé par crédit en fonction du cycle d'études et du secteur de programme) est récupéré par le MELS et redistribué par la suite à l'ensemble des universités québécoises<sup>28</sup>.

Tableau 10 : Exemple de droits de scolarité exigés des étudiants étrangers inscrits à temps plein

	1 <sup>er</sup> cycle	
	Familles légères	Familles lourdes
Tarif québécois	1 968,00	\$ 1 968,00 \$
+ montant forfaitaire	10 432,50	\$ 11 861,70 \$
Sous-total minimum	12 400,50	\$ 13 829,70 \$
+ 10 % facultatif	1 043,25	\$ 1 186,17 \$
Sous-total maximum	13 443,75	\$ 15 015,87 \$
Minimum / Manimum	12 400,50	\$ 13 829,70 \$
Minimum / Maximum	à 13 443,75	\$ à 15 015,87 \$

	2e cycle	3	s <sup>c</sup> cycle		
Tarif québécois		1 968,00 \$		1	968,00\$
+ montant forfaitaire		10 432,50 \$		9	181,80\$
Sous-total minimum		12 400,50 \$		H	149,80\$
+ 10 % facultatif		1 043,25 \$			918,18\$
Sous-total maximum		13 443,75 \$		12	067,98\$
Minimum / Maximum		12 400,50 \$		11	149,80\$
withinium / wiaxtinum		à 13 443,75 \$	à	12	067.98 \$

Source : Gouvernement du Ouébec, « Droits de scolarité », 25 octobre 2010, [En ligne], http://www.gouy.qc.ca/portail/quebec/international/general/etudes/universite/droit/ (Page consultée le 3 janvier 2011).

Note: Les calculs ont été faits sur la base de 30 crédits par an.

<sup>28</sup>Voir annexe B pour de plus amples détails sur les montants réglementés exigés aux étudiants internationaux.

Montréal. Collection Éducation, Octobre 2008, p.3.

Til est toutefois important de souligner que certains étudiants internationaux bénéficient d'exemption. Ces derniers n'ont pas à payer un montant forfaitaire. C'est le cas notamment pour le personnel diplomatique ou ceux disposant d'une entente signée entre leur pays d'origine et le gouvernement du Québec (Politique relative aux étudiants étrangers: 2008).

Aux droits de scolarité, il faut ajouter, notamment, les frais d'admission, les frais d'inscription, les frais afférents, les frais de matériel pédagogique et la prime d'assurance maladie et d'hospitalisation que les étudiants étrangers doivent payer.

Depuis 2008, six disciplines faisant partie à la fois des familles légères et des familles lourdes ont été dérèglementées.

Tableau 11: Familles de disciplines réglementées et dérèglementées, selon les cycles d'études

	Réglementées	Déréglementées	
1er cycle			
Familles lourdes	Médecine dentaire	Sciences pures	
	Médecine vétérinaire	Mathématiques	
	Optométrie	Génie	
	Spécialités non médicales en santé	Informatique	
14	Sciences infirmières		
*	Pharmacie		
	Architecture et design de l'environnement		
	Agriculture, foresterie et géodésie		
	Beaux-arts		
	Cinéma et photographie		
	Musique		
	Médecine		
Familles légères	Sciences humaines et sociales	Administration	
	Géographie	Droit	
	Education		
	Education physique		
	Lettres		
2° cycle	Toutes les familles de disciplines	Aucune	
	Plus médecine - résidents		
3° cycle	Toutes les familles de disciplines	Aucune	

Source: COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES. Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers: vers une déréglementation partielle. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Août 2008, p.3. Tableau!

Tel que démontré dans le tableau précédent, il s'agit des programmes suivants: sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit. Contrairement à toutes les autres disciplines du ler cycle qui sont réglementées, les universités n'ont pas à se soustraire à un prix plafond exigé par la loi. Il n'y a pas de montant forfaitaire maximum, comme c'est le cas pour les programmes réglementés. Les droits de scolarité sont *déplafonnés*. En d'autres termes, les universités sont libres de fixer un montant forfaitaire supérieur aux barèmes établis pour les programmes réglementés. Cependant, elles ne peuvent exiger un montant moindre que celui fixé par le Ministère. Les sommes supérieures au montant planché sont conservées dans les coffres de l'établissement en question, ce qui

pousse nécessairement les universités à fixer un prix élevé puisqu'elles seront les seules bénéficiaires des revenus excédentaires. Il s'agit donc d'une déréglementation, mais suivant le modèle d'une modulation selon le programme d'études, puisqu'elle ne s'applique qu'à certains champs d'études.

## 1.2 Conclusion partielle

En résumé, la modulation et la dérèglementation sont deux concepts distincts, quoiqu'il soit possible de les jumeler à une même politique, comme le démontre l'exemple des droits de scolarité des étudiants étrangers au Québec et la politique ayant cours actuellement au Royaume-Uni. Il est aussi évident que le poids des dépenses gouvernementales pour le secteur de l'éducation dans l'enveloppe budgétaire a diminué de manière constante au cours des dix dernières années.

Perçue par certains comme une façon de remédier au problème de sous-financement des universités québécoises, la modulation des droits de scolarité peut, dans une certaine mesure et pour certains programmes, entraîner des droits de scolarité semblables ou même supérieurs à la moyenne canadienne. La suite de la présente étude s'attardera principalement aux effets de la modulation des droits de scolarité par programme d'études, selon le coût de formation et selon le revenu anticipé, malgré que certaines conclusions puissent s'appliquer à tout type de hausse.

## 2.L'effet des droits de scolarité sur...

#### 2.1 L'accessibilité aux études

L'accessibilité postsecondaire est établie en fonction de trois critères d'égalité des chances: le sexe, la classe sociale et le groupe ethnique<sup>29</sup>. Un résumé des faits saillants de l'instauration du système d'éducation supérieure au Québec démontre l'avancée notable en matière d'accessibilité, particulièrement pour les femmes, qui occupent dorénavant la majorité des bancs universitaires<sup>30</sup>. Avant la Commission Parent, dont le rapport fut publié en 1963 et qui eut pour effet de rendre l'éducation postsecondaire beaucoup plus accessible au Québécois moyen, les francophones du Québec avaient un retard appréciable sur les Canadiens d'origine anglaise quant à leur scolarisation. Bien qu'il y ait toujours place à l'amélioration, cet écart s'est amoindri. La création des cégeps fut reconnue comme ayant contribué au warming up<sup>31</sup>, c'est-à-dire à la hausse des aspirations professionnelles d'un individu suite au voisinage d'autres jeunes ambitieux visant la poursuite de leurs études. Quoiqu'ils restent sous-représentés de manière générale, les étudiants provenant des familles dont le revenu se situe dans les quartiles les moins élevés s'inscrivent en plus grande proportion à l'université qu'il y a 20 ans<sup>32</sup>. Bref, l'université québécoise d'aujourd'hui est davantage hétérogène<sup>33</sup>.

#### 2.1.1. Asymétrie d'information

Tel que souligné précédemment, la décision d'entreprendre des études postsecondaires est rationnelle et se base sur l'analyse des coûts et des bénéfices qui en découlent<sup>34</sup>. Cette analyse évolue en fonction des frais de scolarité et de nombreux autres facteurs, tels que l'état du marché du travail, le parcours scolaire et l'influence parentale. Par exemple, si un haut taux de chômage persiste, les jeunes renoncent à bien peu en poursuivant leurs études, et cette situation rend le coût privé de l'éducation plus

<sup>30</sup>En 2002, on dénombrait plus de femmes que d'hommes au 1er cycle (60% pour 40%) selon HAMMAN, Jean, « Quatre gars, six filles! » Octobre 2002, ULAVAL, [En ligne],

http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/2002/10.03/filles.html (Page consultée le 15 décembre 2010).

Raymond LALIBERTÉ, op. cit.

<sup>34</sup>Saul SCHWARTZ, The dark side of student loans: debt burden, default and bankruptcy. Toronto, Osgoode hall law journal, 1999, p.311.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>Raymond LALIBERTÉ, « Le système scolaire du Québec, Cours 5 : L'enseignement postsecondaire », [Enregistrement vidéo], Faculté des sciences de l'éducation ; Direction générale du premier cycle ; [réalisé par] Service des ressources pédagogiques. Université Laval.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Valérie VIERSTRAETE, Les frais de scolarité. l'aide financière aux études et la fréquentation d'établissements d'enseignement postsecondaire. Sherbrooke, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 2007, p.16.
<sup>38</sup> Pierre CHENARD, Évolution de la population étudiante à l'université. Facteurs explicatifs et enjeux. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p.13.

faible que lorsque l'économie roule à plein régime,

Les économistes ont relevé que, la plupart du temps, les étudiants potentiels ne possèdent qu'une partie de l'information nécessaire à leur prise de décision<sup>35</sup>. Puisque ceux-ci ne connaissent pas tous les renseignements qu'ils devraient savoir, leur décision n'est parfois pas optimale, Cette affirmation est corroborée par plusieurs études qui démontrent que les étudiants, particulièrement ceux venant de milieux moins nantis, sont peu ou mal informés sur les programmes de prêts et bourses et que plusieurs sous-évaluent les avantages d'une formation universitaire. Certains auteurs parlent de bounded rationality<sup>36</sup>. Cette notion introduit l'importance de tenir compte du rendement public par rapport au rendement privé lors de l'élaboration de politiques, car des droits de scolarité trop élevés par rapport aux bénéfices perçus pourraient décourager l'investissement, particulièrement lorsque les sources de financement sont difficiles à trouver. C'est la logique même de l'investissement: défrayer les coûts qui eux, sont connus, avant de toucher les avantages qui restent incertains. Selon le théoricien Gary Becker, il existe une hétérogénéité des anticipations, c'est-à-dire que le coût et les bénéfices percus varient considérablement d'une personne à une autre<sup>37</sup>. Autrement dit, les étudiants potentiels percevront de manière différente les avantages et les coûts reliés aux études postsecondaires. Il semble donc que l'origine sociale et l'espérance de gains (ou le rendement privé perçu) soient fortement corréfées.

Tel qu'abordé dans la première partie de cet avis, le coût privé de l'éducation inclut non seulement les droits de scolarité, mais aussi le *manque à gagner*, étant donné l'emploi du temps consacré aux études et non au travail. Il semble que les classes socioéconomiques les moins avantagées soient particulièrement sensibles au coût de renonciation. Cette conclusion explique aussi les différents niveaux d'aversion face à l'endettement (*debt aversion*) puisque certains individus sont plus réticents au fait d'emprunter que d'autres<sup>36</sup>.

#### 2.1.2. Élasticité de la demande

Une autre notion utilisée pour expliquer ce phénomène est l'élasticité de la demande, qui permet de mesurer le degré de sensibilité des agents économiques aux fluctuations de prix ou de revenu. Plusieurs spécialistes, dont Valérie Vierstraete<sup>39</sup>, ont tenté d'établir une courbe représentant l'élasticité

35 Concept généralement appelé « asymétrie d'information ».

d'incitation ciblée », Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, OCDE, Volume 20, No 1, p. 9.

FEUQ, op. cit., p.15.

 <sup>&</sup>lt;sup>36</sup>FEUQ, L'accessibilité aux études universitaires: encore aujourd'hui, une nécessité!. Sherbrooke, novembre 2009, p.7.
 <sup>37</sup>Charlotte LE CHAPELAIN, « Pour un accès équitable à l'enseignement supérieur: analyse d'une politique éducative

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>Madame Vierstraete est professeure agrégée au département d'économie de l'Université de Sherbrooke. Elle a rédigé un

de la demande en fonction du coût des études. Ils ont conclu que cette courbe varie en fonction de nombreux facteurs, notamment du marché du travail, mais aussi et surtout, selon les caractéristiques socioéconomiques des étudiants potentiels, ce qui rend complexe la création d'un modèle-type. En effet, il semble que « la sensibilité au prix diminue de façon générale quand le revenu augmente 40. » C'est l'idée maîtresse de l'aide financière aux études. Puisque les mieux nantis ont une quasi-inélasticité face au prix (c'est-à-dire que leur comportement changera très peu en fonction de la variable « prix »), ils absorbent une plus grande part du coût des études postsecondaires, Regardons plus en détail les facteurs qui influencent le comportement d'un individu dans sa décision d'amorcer des études universitaires.

Selon une recherche menée par Looker (2001) pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, des taux d'accès moindres aux études supérieures (collégial et universitaire) sont enregistrés dans l'ensemble du Canada chez les hommes, les francophones, les autochtones, les citoyens des régions et ceux qui appartiennent à diverses minorités<sup>41</sup>,

D'autres obstacles nuisent à l'accès aux études supérieures et incluent le faible revenu familial, le faible niveau de scolarisation des parents, les faibles résultats scolaires, une attitude négative au regard de l'apprentissage, un cheminement particulier de formation et les handicaps physiques<sup>42</sup>. Ces obstacles ont été classifiés selon leurs déterminants:

Tableau 12 : Classification des déterminants de l'accès aux études postsecondaires

Classification des déterminants	Obstacles	Raisons
Géographiques	Ne s'applique pas (entrevues en milieu urbain)	Distance de l'établissement offrant le cours recherché
Scolaires	Problèmes scolaires	Manque de dispositions Manque de but précis
Financiers	Manque d'argent	Pause pour orientation Coût trop élevé par rapport aux
	initiate d'aigoni	avantages Peur de l'endettement
	12.7	Abandon de revenu Investissement en temps
Culturels	Méconnaissance	Autres priorités personnelles
	Jamais envisagé	Préférence pour le travail
	Évènement fortuit	Expérience de travail plus

avis à l'intention du MELS en juin 2007 sur l'accessibilité aux études postsecondaires. Voir annexe C pour un bref résumé de son calcul de l'élasticité-droits de scolarité.

LEMELIN, Clément. L'accessibilité aux études supérieures. Conférence dans le cadre de « L'éducation comme bien public? ». Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p.19.
 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Mai 2008, p.24.
<sup>42</sup>Loc. cit.

profitable
Objectifs de carrière ne nécessitant
pas d'études postsecondaires

Source : Cogern Recherche, Prendre une décision au sujet des études postsecondaires : à l'écoute des absents, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millenaire, 2001, n.9-20.

Il est à noter que certaines raisons classées comme financières découlent de traits culturels. Ainsi, plusieurs de ces obstacles sont inter-reliés. Il semble que ce soit les facteurs culturels qui expliquent, dans plus de 50% des cas, les situations de non-participation aux études universitaires, alors que suivent de très près les facteurs financiers<sup>43</sup>. Tel que souligné par Vierstraete, « les jeunes des milieux défavorisés sont proportionnellement moins nombreux à entamer des études, une donnée qui est corrélée avec le niveau d'éducation des parents <sup>44</sup>». Le facteur géographique n'est toutefois pas à négliger. Pour s'en convaincre, regardons le taux de diplômés au baccalauréat selon la région administrative d'origine et le sexe:

Tableau 13: Taux d'obtention d'un baccalauréat (%) selon la région administrative d'origine et le

sexe, 2003				
Régions administratives	Total	Hommes	Femmes	
Capitale-Nationale	29,8	22,8	37,0	
Montréal	26,7	22,2	31,5	
Laval	26,2	20,1	32,7	
Ensemble du Québec	23,3	17,5	29,5	
Chaudières-Appalaches	22,9	16,7	29,5	
Montérégie	22,8	17,2	28,8	
Saguenay-Lac-Saint- Jean	22,1	16,7	28,0	
Bas-Saint-Laurent	21,8	13,6	30,5	
Mauricie	21,7	16,4	27,3	
Estrie	21,7	15,9	27.8	
Centre-du-Québec	20,4	14,2	27,0	
Lanaudière	19,1	14,6	24,1	
Laurentides	19,0	13,7	24.6	
Côte-Nord	17.5	11,5	23,8	
Abitibi-Témiscamingue	17,2	12.0	22,7	
Outaouais	14,7	9,1	20,6	
Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	13,9	7,3	20,7	
Nord-du-Québec	9,4	5,0	13,9	

Source: MELS, Bulletin statistique de l'éducation, no 33, Janvier 2007, p.14, Données compilées à partir de la Banque des cheminements scolaires, août 2005.

44 Valérie VIERSTRAETE. op. cit., p.16.

<sup>43</sup> CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, L'accessibilité; c'est de valeur! Contrer les obstacles aux études postsecondaires. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, Juin 2005, p.61.

On note ainsi une grande disparité régionale au Québec entre les centres urbains et les régions. Ce sont clairement les régions les plus éloignées des grands centres qui connaissent les taux les plus bas de diplômés. Les tableaux présentés à la section 2.1.2 démontrent qu'une augmentation des droits de scolarité à la moyenne canadienne affecterait en général davantage les hommes issus des zones rurales que les autres groupes sociaux<sup>45</sup>. Le calcul de l'élasticité-droits de scolarité selon le groupe socioéconomique retenu permet d'établir la variation de l'effectif étudiant selon le type de scénario éventuel.

Encadré 1 : Scénarios retenus par le MELS en 2007

#### Les scénarios retenus par le MELS étaient les suivants:

- S1. abolition des droits universitaires:
- S2. maintien du gel des droits universitaires;
- S4.1 augmentation des droits universitaires au rythme de l'inflation (scénario de statu quo,
- c'est-à-dire sans changement d'effectifs)
- S4.2 inflation + 1 point de pourcentage
- S4.3 inflation + 2 points de pourcentage
- S4.4 inflation multipliée par 2
- S5. instauration de droits universitaires majorés pour les programmes d'art dentaire,
- de droit, de génie et de médecine, droits qui équivaudraient, pour chacun de ces
- programmes, à 50 % de la moyenne des droits appliqués dans le reste du Canada;
- S6. instauration de droits de scolarité équivalant à 50 % des droits observés en moyenne ailleurs au Canada, au secteur professionnel, au secteur technique et à l'université;
- S7, instauration de droits de scolarité équivalant aux droits observés en moyenne, ailleurs au Canada, au secteur professionnel, au secteur technique et à l'université
- \* Les probabilités de variation d'effectifs sont calculées en fonction du statu quo (soit selon le scénario 4.1) c'est-à-dire si les droits de scolarité demeurent inchangés en dollars constants au Québec de manière à pouvoir calculer une élasticité-prix, La probabilité d'inscription prédite selon le statu quo est, au Québec, pour l'ensemble des individus, de presque 30%.

#### Simulation des droits par année selon les scénarios en dollars constants de 2005 :

Scénario I	0,00
Scénario 2	1 617,76
Scénario 4.1	1 640,41
Scénario 4,2	1 656,58
Scénario 4.3	1 672,76
Scénario 4.4	1 663,06
Scénario 6	2 456,56
Scénario 7	4 893 13

Source: Valérie VIERSTRAETE, op. cit., p.104.

<sup>45</sup> Valérie VIERSTRAETE, op. cit., p. 107.

Tableau 14: Variation d'effectifs totale et en pourcentage, à la suite de la variation des droits établie pour chaque scénario, en prenant en compte les déductions fiscales et l'AFE

Scénarios	Variation nette des effectifs étudiants	Variation des effectifs étudiants en %
S1	17 993,31	7,8232
S2	240,00	0,1043
S4-2	-118,19	-0,0514
S4-3	-245,27	-0,1066
S4-4	-165,36	-0,0719
S6	-5 787,53	-2,5163
S7	-22 119,51	-9.6171

Note: Variations calculées en comparaison avec le scénario de statut quo (scénario 4.1) qui est sans changement d'effectifs. Selon les données du MELS, si aucun changement ne se produit, le nombre total d'étudiants québécois estimé pour 2007-2008 est de 230 000 (étudiants à temps plein et à temps partiel). Les variations nettes d'effectifs sont calculées par rapport à cette estimation. Source: Valèrie VIERSTRAETE, op. cit., p.112,

Les variations observées dans le tableau 14 tiennent compte des déductions fiscales et de l'aide financière aux études selon les paramètres de 2007. On note que l'atteinte de la moyenne canadienne des droits de scolarité ferait diminuer l'effectif étudiant de près de 10%. On peut croire que la variation du nombre d'étudiants selon chaque scénario de hausse des droits serait inférieure à celle prévue puisque certains étudiants à temps plein pourraient décider de poursuivre des études à temps partiel au lieu de les abandonner totalement. Par déduction, on pourrait conclure qu'une hausse des droits universitaires découlerait vers une augmentation à court terme du nombre d'étudiants à temps partiel qui, à leur tour, seraient forcés de travailler un plus grand nombre d'heures, ce qui risquerait d'allonger la durée de leurs études. Conséquemment, un taux supérieur de décrochage pourrait être observé. À long terme, il semble que toutes les hausses de droits de scolarité observées aient causé une chute des inscriptions à temps partiel<sup>46</sup>. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les heures de travail complétées ne suffisent plus à payer les frais de scolarité et les dépenses de subsistance ou encore, que l'augmentation du nombre d'heures travaillées cause une surcharge de travail telle que les étudiants se voient contraints d'abandonner leurs études. Une étude de Statistique Canada<sup>47</sup> a aussi estimé que le fait d'avoir accès aux prêts et bourses est un bon facteur d'incitation à la continuité des études alors que les étudiants à temps partiel y sont admis en proportion très réduite. Il est aussi important de spécifier que les universitaires à temps partiel n'ont parfois pas accès à certains programmes qui n'offrent leur formation qu'à temps complet<sup>48</sup>.

L'étude de Valérie Vierstraete ne permet pas de construire un modèle-type précis pour un

<sup>46</sup>Valérie VIERSTRAETE, op. cit., p.67.

<sup>\*</sup>Il est précisé qu'une augmentation des frais de scolarité de 10% cause une chute de l'effectif à temps partiel de 2,1%.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup>FRENETTE, Marc, L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université; résultats de la vaste dérèglementation des frais de scolarité des programmes professionnels, Ottawa, Statistique Canada, Septembre 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup>Pierre CHENARD, op. cit., p.11.

scénario de modulation des droits de scolarité selon le coût de formation, par exemple, pour les domaines d'art dentaire, droit, génie et médecine. Cela s'explique par le fait que ces étudiants jouissent, pour la plupart, d'une situation particulière, sont en provenance de familles plus éduquées que la moyenne et ont une meilleure perspective d'emploi, ce qui rend leur demande davantage inélastique. Toutefois, le même exercice selon le modèle général a démontré des baisses de l'ordre de 10% en génie, 18% en droit, 25% en médecine et 33% en art dentaire pour des augmentations de frais allant de 200% en génie à 700% en art dentaire<sup>49</sup>.

#### 2.1.3. Autosélection

Un autre facteur semble jouer un rôle important dans le choix d'amorcer des études universitaires. Il s'agit de l'autosélection. <sup>50</sup> Ce principe, observé par de nombreux spécialistes, décrit en partie le fait que certains individus renoncent aux études universitaires sans même avoir tenté de s'y inscrire par crainte d'être refusés, optent pour des études moins longues et moins dispendieuses (par exemple, le collégial) ou encore, choisissent une filière autre que celle désirée en raison de leur incertitude face aux gains espérés. En effet, une étude du MELS démontre qu'alors que :

50% à 60% des élèves du secondaire, à tous les niveaux, disent qu'ils aspirent à des études universitaires [...] seulement 31% semblent réellement poser leur candidature, ce qui laisse supposer qu'entre un tiers et la moitié des élèves du secondaire aspirant à l'université ne posent pas leur candidature après le secondaire<sup>51</sup>.

L'autosélection suppose aussi que les étudiants ayant déjà un niveau d'endettement élevé auront tendance à se lancer sur le marché, du travail au lieu de poursuivre des études à un cycle supérieur<sup>52</sup>. Le choix d'entreprendre des études supérieures se fait aussi en fonction des risques sociaux que sont, par exemple, la maladie, les handicaps ou les licenciements économiques en plus des risques d'échec<sup>53</sup>. À ceci, il faut ajouter que le fait d'obtenir son diplôme n'assure pas l'obtention d'un emploi en lien avec ce dernier, ni au fait d'occuper un poste bien rémunéré (cet aspect sera traité dans la dernière partie de cet avis). Ces risques tendent donc à diminuer les avantages estimés d'une formation postsecondaire.

SOCharlotte LE CHAPELAIN, op. cit., p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup>Valérie VIERSTRAETE, op. cit., p.112.

<sup>51</sup> CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, op. cit., p. 63.

<sup>52</sup> Valérie VIERSTRAETE, op. cit., p.70.

<sup>53</sup> HURTEAU, Philippe, HEBERT, Guillaume, FORTIER, Francis. op. cit., p.16.

## 2.2 La poursuite des études

Plusieurs facteurs de réussite sont associés à la continuité des études: jouir d'une situation financière jugée satisfaisante, opter pour une fréquentation à temps plein et limiter le travail rémunéré à 15 heures ou moins par semaine<sup>54</sup>. Même s'il est associé à de plus faibles taux de diplômés, le régime d'étude à temps partiel gagne de plus en plus d'adeptes, particulièrement au 2e cycle.<sup>55</sup> Une étude de Statistique Canada conclut que « les étudiants ayant une bourse d'études d'un montant plus élevé au niveau du baccalauréat sont plus susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel »<sup>56</sup>. À l'inverse, plus un étudiant reçoit de l'aide sous forme de prêts, plus sa persévérance diminue<sup>57</sup>. Or, si les droits de scolarité augmentent et, par conséquent, l'endettement au baccalauréat, l'attrait des cycles supérieurs s'en trouvera fortement amoindri.

## 2.2.1. Décrochage

Un sondage mené par le Conseil permanent de la jeunesse établit qu'en 2003-2004, le taux d'inscription aux programmes menant au baccalauréat était de 41,1% alors que le taux d'obtention du diplôme était de 27%<sup>58</sup>. Il est alors difficile de ne pas se questionner sur les raisons qui causent un si grand écart. Que se passe-t-il entre la première et la dernière année d'études? Un examen de la situation par Statistique Canada rapporte les principaux obstacles rencontrés par des étudiants ayant soit abandonné leurs études ou diplômés.

55 Ibid. p.29.

FRENETTE, Marc, op. cit., p.14.

"CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, op. cit., p.26.

S'CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, op. cit., D.25.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup>CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CADEUL), Document d'information sur la condition étudiante, Québec, Novembre 2006.

Tableau 15 : Obstacles mentionnés à poursuivre l'éducation postsecondaire selon le statut aux études postsecondaires en date de décembre 2001

Obstacles mentionnés	Sortants des ÉPS en décembre 2001	Persévérants/diplômés des ÉPS en décembre 2001	
Nombre de personnes sondées	121 000	706 000	
Rapporté avoir fait face à des obstacles à « aller aussi loin à l'école que l'aurait aimé »	50%	42%	
Situation financière (besoin de travailler / coûts trop élevés)	34%	29%	
Incapable d'être admis au programme/notes trop faibles/pas accepté	5%	5%	
Pas assez d'intérêt/de motivation	7%	4%	
Désire demeurer près de la maison	F	0%	
Prends trop de temps	3%	3%	
Désire travailler	2%	2%	
Soins à ses propres enfants	F	1%	
Sa propre santé	F	0%	
Incertain de savoir quoi faire	2%	1%.	
Autres	5%	3%	

Notes : F = Top faible pour être public ÉPS = études postsecondaires

Source : STATISTIQUE CANADA. Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi : Résultots provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition, Ottawa, 2004, p.34.

Le tableau précédent démontre bel et bien que la situation financière joue un rôle de première ligne dans l'abandon des études universitaires. À cet effet, un sondage national mené par la FEUQ en 2010 démontre que 32% des étudiants à temps partiel qui ont abandonné ou interrompu leurs études et 53% de ceux qui les ont rallongé l'ont fait pour des raisons d'ordre financière<sup>59</sup>.

Il est aussi intéressant de noter que les facteurs influençant la poursuite des études rejoignent ceux incitant la fréquentation. Par exemple, « les femmes sont plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires, et [...] elles sont aussi moins susceptibles de décrocher [...] Le niveau de scolarité des parents et la valeur qu'ils accordent aux études postsecondaires étaient aussi reliés à la participation et à la persévérance»<sup>60</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup>FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle. Montréal, Novembre 2010, p.18.

<sup>66</sup>STATISTIQUE CANADA. Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi: Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition. Ottawa, 2004, p. 21.

#### 2.2.2. Endettement

Une étude de Statistique Canada a constaté que 54% des diplômés canadiens de 2005 avaient une dette à leur sortie du baccalauréat<sup>61</sup>. En septembre 2010, on évaluait que le niveau moyen d'endettement d'un étudiant québécois au ler cycle se situait à 15 000\$\frac{62}{2}\$. De ce nombre, 25% auront une dette supérieure à 20 000\$\frac{8}{2}\$. Bien que ce niveau d'endettement soit inférieur à la moyenne canadienne, ces étudiants estiment qu'ils devront retarder quelques projets d'avenir, dont l'achat d'une maison, la fondation d'une famille, le démarrage d'une entreprise et la poursuite d'études supérieures<sup>63</sup>. Or, les frais de scolarité étant fortement corrélés au niveau d'endettement, une hausse de ces derniers entraînerait certainement un endettement supérieur qui pourrait devenir comparable à celui des autres provinces canadiennes.

Ceteris paribus<sup>64</sup>, il est possible d'établir sommairement, en utilisant le tableau 5 de la page 8 sur la modulation des droits de scolarité en fonction du coût observé, que des droits de 7 366\$ pour le programme de médecine dentaire entraîneraient, par exemple, un endettement moyen de 44 196\$.

Encadré 2: Calcul du niveau d'endettement

Frais de scolarité
2 500\$ (actuel)

7 366\$ (modulé)

x

Démarche
7 366 x 15 000 = 110 490 000
110 490 000 / 2 500 = 44 196

OU

15 000 / 2 500 = 6
6 x 7 366 = 44 196

Source: CADEUL (2011)

La même logique permet d'estimer des dettes de plus de 53 000\$ pour médecine vétérinaire."

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup>STATISTIQUE CANADA, L'obtention d'un diplôme au Canada: profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2005, Ottawa, Avril 2009, p.29.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> FEUQ, FECQ, Qui est l'étudiant québécois?, [En ligne], <a href="http://mafacture.ca/qui-est-letudiant-quebecois/">http://mafacture.ca/qui-est-letudiant-quebecois/</a> Septembre 2010 (Site consulté le 15 janvier 2011).

<sup>63</sup>FEUQ, op. cit., p.13.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup>Donc en excluant tout changement au régime d'AFE et du coût de la vie (IPC).

Une modulation selon le revenu espéré (voir tableau 9) permet également d'évaluer le niveau d'endettement à plus de 34 000\$ pour pharmacologie et à un peu moins de 32 000\$ pour génie<sup>65</sup>. Bien que ces estimations restent très sommaires puisqu'elles ne tiennent pas compte des changements possibles au régime d'aide financière aux études ainsi que de l'augmentation du coût de la vie (selon l'indice des prix à la consommation), elles semblent représenter grosso modo le ratio d'endettement moyen canadien. Par exemple, les droits de scolarité estimés pour génie à un peu plus de 5 000\$ pour un endettement prévu de 30 000\$ à la sortie du premier cycle sont représentatifs de la situation prévalant actuellement dans les autres provinces canadiennes.

En 2007, un sondage national a démontré que les étudiants en médecine au Québec ont connu une augmentation de leur dette moyenne anticipée entre 2001 et 2007. À la graduation, celle-ci est passée de 14 500\$ à 30 000\$, mais cet endettement moyen est nettement inférieur à celui du reste du Canada (qui se situe à 90 000\$). De plus, les étudiants québécois ont rapporté, dans une proportion moindre, souffrir de stress financier, contrairement à leurs confrères canadiens.

Tableau 16: Stress financier au sein des étudiants en médecine

	Pas ou minimalement stressé	Assez stressé	Très ou extrêmement stressé	Rapport de cotes * (Intervalle de confiance à 95%)
2001				
Reste du Canada	1 256 (43,3%)	1 157(39,9%)	490 (16,9%)	Référence
Québec	448 (54,4%)	311 (37,8%)	64 (7,8%)	0,60 (0.51-0.69)
2007				
Reste du Canada	1 435 (49,2%)	1 044 (35,8%)	440 (15,1%)	Référence
Québec	654 (68,8%)	246 (25,9%)	51 (5,4%)	0,43 (0.37-0.50)

Source: Traduction de: MERANI, Shaheed, ABDULLA, Sonya, C. KWONG, Jeffrey, ROSELLA, Laura, L. STREINER, David, L. JOHNSON, Ian, A. DHALLA, Irfan, «Increasing tuition fees in a country with two models of medical education, Medical Education, Vol 44, 2010, p.582.

Ce stress financier est associé autant à des performances négligeables durant les études qu'à un stress psychologique global. Les étudiants ayant des inquiétudes financières sont plus propices d'être malheureux, irritables, tendus, victimes d'anxiété et pessimistes<sup>67</sup>. Par crainte d'un surendettement,

<sup>65</sup> Ces niveaux d'endettement se basent sur les données de 2002-2003. Force est de constater que des niveaux supérieurs pourraient être inscrits si des données plus récentes étaient disponibles.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup>MERANI, Shaheed, ABDULLA, Sonya, C. KWONG, Jeffrey, ROSELLA, Laura, L. STREINER, David, L JOHNSON, Ian, A. DHALLA, Irfan, « Increasing tuition fees in a country with two models of medical education », *Medical Education*. Vol 44, 2010, p.581.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup>Traduction faite de: COOKE, Richard. BARKHAM, Michael, AUDIN, Kerry, BRADLEY, Margaret, « Student debt and its relation to student mental health », *Journal of Further and Higher Education*. London, Vol. 28, No 1, February 2004, p.7-

certains étudiants pourraient être incités à travailler davantage, ce qui n'est pas sans répercussions sur leurs études. En 2002, une étude menée en Angleterre par *Universities UK* a démontré que les étudiants étant indécis quant à la possibilité d'entreprendre des études universitaires l'étaient dans plus de 75% des cas en raison de la nécessité qu'ils avaient d'emprunter. Cette raison fut évoquée spécialement par ceux provenant des deux plus basses classes sociales<sup>68</sup>.

## 2.3. Conclusion partielle

Des études produites par Statistique Canada et le Conseil supérieur de l'éducation ont démontré l'existence d'un lien causal entre les droits de scolarité, l'accessibilité et la poursuite d'études supérieures. Différents facteurs externes, comme le marché du travail et certains traits culturels découlant de l'origine sociale, peuvent jouer un rôle dans la décision d'entreprendre des études universitaires.

L'endettement et les nombreux risques que vivent la plupart des étudiants sont une source importante de stress, bien qu'ils soient perçus différemment d'un individu à un autre. On dira donc que l'élasticité de l'offre en éducation postsecondaire varie grandement. De plus, les obstacles auxquels font face les étudiants universitaires sont nombreux et variés, mais une situation financière difficile est dénoncée par la plupart d'entre eux. La suite de cet avis consiste en une analyse plus détaillée des conséquences de la modulation des droits de scolarité en se basant sur des expériences vécues au Canada et ailleurs dans le monde.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup>EXECUTIVE SUMMARY, « Attitudes to debt. School leavers and further education students' attitudes to debt and their impact on participation in higher education », Universities UK. London, February 2003».

## 3. Analyse

Suite au survol des principaux concepts en lien avec la modulation des droits de scolarité, il appert qu'une analyse plus approfondie des différents arguments concernant le financement universitaire est de mise. Cette analyse vise à estimer les principaux effets d'une modulation des droits de scolarité selon le revenu estimé ou par programmes d'études sur l'accessibilité et la poursuite des études postsecondaires.

#### 3.1. Un mythe à déconstruire

Le Conseil du patronat s'est présenté à la Rencontre des partenaires de l'éducation du 6 décembre 2010 avec les résultats d'une étude qui avait pour objectif d'évaluer chacune des dépenses des étudiants québécois. On y fait référence, par exemple, au fait que plus de 70% des étudiants dépensent en moyenne 36\$ par mois pour un service Internet<sup>69</sup>. Or, il serait absurce de croire qu'il est facilement envisageable de poursuivre des études supérieures sans avoir un tel outil, particulièrement lorsque la plupart, pour ne pas dire l'ensemble des professeurs, utilisent une plateforme Web pour v déposer le matériel pédagogique essentiel au cours. Même si des exceptions existent, le Conseil du patronat peut aussi se questionner quant au fait que plusieurs étudiants possèdent une voiture alors qu'on ne parle ni du type d'automobile ni des jeunes provenant des régions et se voyant contraints d'un tel achat. D'autres exemples, tels que les téléphones cellulaires ou encore les ordinateurs portables, dont l'utilité et la nécessité ne sont plus à prouver, sont encore souvent dénoncés par certains acteurs comme étant des dépenses oiseuses. Les dernières données d'une enquête menée par la FEUQ, qui évoque le fait que plus d'un étudiant sur deux vit avec moins de 12 200\$ par année<sup>70</sup>, vient contrer l'idée répandue de l'étudiant québécois ayant de nombreuses dépenses inutiles ou vivant comme un pacha. Ce revenu est nettement inférieur au seuil de pauvreté. On pourrait alors non pas parler de dépenses superflues, mais plutôt s'intéresser à la problématique de l'endettement et du crédit chez la population étudiante.

FÉDERATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), op. cir., p.44.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup>CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Sondage Léger Marketing sur le financement de la formation universitaire »; [En ligne], 6 décembre 2010, http://www.cpq.qc.ca

## 3.2. La différence de perception

Tel que souligné précédemment, les étudiants potentiels font face à une contrainte de liquidités dans leur décision d'entreprendre des études universitaires. Cette décision peut être non optimale, notamment si certains individus qui ont le talent requis pour l'obtention d'un diplôme ne s'inscrivent pas, seulement parce qu'ils n'en ont pas les moyens. On parle alors de *gaspillage*, au sens économique du terme.

On apprenait aussi dans un rapport de Claude Montmarquette, président-directeur général du CIRANO<sup>71</sup>, que les étudiants provenant des milieux moins nantis évitent les programmes contingentés et ayant des standards plus élevés par crainte d'échec, et non pas par manque de motivation<sup>72</sup>. Pour ces étudiants, une situation d'échec équivaut à un coût supplémentaire beaucoup plus important. S'ils échouent, leur situation socioéconomique ne leur permet pas d'avoir une deuxième chance. Si ces programmes contingentés sont ceux offrant à leurs diplômés les meilleures conditions de travail et qu'ils ont des coûts d'inscription plus élevés, on risque d'assister à un mouvement de masse vers les disciplines moins dispendieuses, surtout lorsque l'on sait que ces mêmes individus ont une réticence plus élevée à l'endettement. Ces conclusions ne sont pas surprenantes quand on connaît la grande capacité d'adaptation dont font preuve certains étudiants.

## 3.3. La classe moyenne et son rôle de mentor

Le problème majeur, avec toute hausse des droits de scolarité, est que les étudiants provenant de la classe moyenne restent les principaux perdants puisqu'ils ne sont pas couverts, règle générale, par l'aide financière aux études, et qu'ils ne disposent pas des mêmes moyens que les classes socioéconomiques supérieures<sup>73</sup>. Ce problème interfère avec le principe de *mobilité sociale* puisque l'éducation reste le principal moyen de modifier ses conditions socioéconomiques. Tel que précisé dans la deuxième partie de cet avis, le niveau d'éducation des parents est un des principaux facteurs influençant la poursuite d'études postsecondaires. Fait intéressant, cette influence est de plus en plus importante au fur et à mesure que les droits de scolarité augmentent<sup>74</sup>. Or, on risque d'assister à une *transmission intergénérationnelle* défavorable si des droits de scolarité trop élevés découragent la classe moyenne d'entreprendre des études postsecondaires puisque c'est l'instruction qui permet de

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup>Le CIRANO est un centre interuniversitaire de recherche, de liaison et de transfert des savoirs en analyse des organisations. Pour plus d'informations, consultez le site Internet : http://www.cirano.gc.ca/

organisations. Pour plus d'informations, consultez le site Internet : http://www.cirano.qc.ca/

72
MONTMARQUETTE, Claude. Le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR): Un système pour les préts a'études alliant efficacité et accessibilité, Montréal, CIRANO, Avril 2006, 42 p.22.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> En d'autres termes, ils ont une plus grande élasticité face au prix que les mieux nantis.

<sup>74</sup> Valérie VIERSTRAETE, op. cit.. p.72.

contrecarrer le déterminisme social<sup>75</sup>. À cet effet, suite à la hausse des droits de scolarité en Ontario, une étude de Statistique Canada a démontré des « baisses plus marquées des probabilités d'inscription chez les étudiants provenant de familles de classe moyenne, c'est-à-dire ceux dont les parents ont une formation postsecondaire de niveau collégial ou de premier cycle universitaire »<sup>76</sup>. Toujours selon le sondage mené par la FEUQ en 2010, celui-ci a démontré que plus de 45% des étudiants québécois à temps plein au 1er cycle en 2009 étaient des étudiants de première génération, c'est-à-dire que leurs parents ne sont jamais allés à l'université<sup>77</sup>. Cette donnée démontre que la tendance universitaire au Québec se renverse tranquillement, bien qu'elle reste encore fragile.

#### 3.4. Un court-circuit?

Certains économistes, dont Montmarquette, s'entendent pour dire qu'une modulation des droits de scolarité aurait pour effet d'envoyer le « bon message » en transmettant un signal clair de l'état du marché du travail puisque les programmes les plus dispendieux seraient ceux ayant un haut taux de placement et offrant les salaires les plus élevés 18 Or, la Confédération est en mesure de se questionner sur la légitimité de ce message puisque cette différenciation laisse sous-entendre qu'une formation apporte davantage à la société qu'une autre. Ainsi, serait-il juste d'affirmer que telle formation a une plus grande valeur qu'un autre baccalauréat? Sans dire qu'il est impossible d'appliquer certains concepts économiques à des jugements de valeur, un tel essai touche une corde sensible qu'il importe d'évaluer avec soin. Certaines situations ne répondent pas aux impératifs de la science économique et nécessitent conséquemment l'intervention d'une tierce partie qui s'incarne, la plupart du temps, en l'État. De plus, certains acteurs, dont l'Institut économique de Montréal, soutiennent qu'un prix élevé de la formation inciterait un plus grand nombre de jeunes à s'y inscrire<sup>79</sup>. Pour ces derniers, cette affirmation est valable dans le sens où elle rendrait plus évident, aux yeux des intéressés, les bénéfices escomptés de la formation. Toutefois, elle fait abstraction des coûts réels, des risques perçus et du fait que les étudiants ne choisissent pas toujours leur champ d'études en fonction du marché du travail, mais bien selon leurs intérêts personnels. Il ne faut pas oublier que d'autres outils sont mis à la disposition des étudiants pour connaître l'état du marché du travail et ce qui s'offre à eux suite à la diplomation (par exemple, des statistiques fournies par Emploi-Québec).

<sup>75</sup>ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), qu. cit., p. 8.

<sup>76</sup>FINNIE, Ross, LASCELLES, Éric, SWEETMAN, Arthur, Qui poursuit des études supérieures? L'incidence directe et indirecte des antécèdents familiaux sur l'accès aux études postsecondaires, Ottawa, Statistique Canada, Janvier 2005, p. 21.
77 FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), p.4.

<sup>78</sup>MONTMARQUETTE, Claude, op. cit., p.11.

<sup>79</sup> Mathieu LABERGE, op., cit., p.2.

#### 3.5. Des externalités chiffrées

La modulation des droits de scolarité, peu importe sa forme, cache pour certains l'idée d'une double taxation. Par exemple, les diplômés de génie gagneront en moyenne, sur l'ensemble de leur carrière, 957 217,00 \$ de plus que leurs homologues de niveau collégial (voir tableau 8, p.11). On a établi qu'ils seraient durement affectés par une modulation, que ce soit selon le revenu estimé ou le coût observé. On sait aussi que les individus ayant complété une formation universitaire payeront une plus grande part d'impôts puisqu'ils auront en moyenne un safaire plus élevé.

Tableau 17 : Total des taxes et des impôts payés par une personne type durant sa vie active, selon le niveau de scolarité et le sexe (\$)

Plus haut niveau de scolarité atteint	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans diplôme d'études secondaires	390 696 (31)	172 612 (24)	271 766 (26)
Diplôme d'études secondaires	541 954 (35)	265 682 (26)	412 375 (32)
Diplôme d'études collégiales	735 130 (40)	389 909 (31)	536 856 (35)
Baccalauréat	1 155 768 (45)	667 043 (39)	916 043 (42)

Source: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS). Taux de rendement du baccalauréat: pour les diplâmés et pour l'État [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/BulletinStatistique38\_f.pdf]
Bulletin statistique de l'éducation, No 38, Décembre 2008, p. 3 (Site consulté le 22 novembre 2010).

Notes : Compilation spéciale pour le Québec (estimations de 2008)

Cela revient donc à dire que s'il y a une modulation, les diplômés de certains programmes pourraient, en plus de payer des impôts plus élevés que la moyenne, payer des droits de scolarité plus élevés. Ils auront redonné à la société les bénéfices perçus deux fois plutôt qu'une. Si on sait que ces individus payeront bon an mal an des impôts plus élevés, leur imposer des droits de scolarité plus élevés est une mesure à priori qui risque de contrer l'accessibilité. Il serait aussi approprié de croire qu'il ne revient pas aux universités de récolter la prime sur le salaire anticipé de ces étudiants, mais plutôt à l'ensemble de la société, comme le permet déjà le système fiscal québécois. Les statistiques du tableau ci-dessus permettent de mettre en doute l'opinion voulant que les droits de scolarité bas soient une subvention des pauvres aux riches<sup>80</sup>. On voit que par le système d'imposition progressif, les plus fortunés financent en grande partie les établissements d'études postsecondaires.

<sup>\*</sup>Les données entre parenthèses indiquent les taux moyens d'imposition.

NO Tel que soutenu par exemple par : LACROIX, Robert et TRAHAN. Michel, *Le Québec et les droits de scolarité universitaires.* [http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2007RB-01.pdf] CIRANO, 2007, 39 p. (Site consulté le 2 décembre 2010).

## 3.6. Les frais de scolarité dans le monde

Plusieurs se questionnent sur les raisons qui expliquent des frais de scolarité si bas au Québec au regard des autres provinces canadiennes. Une analyse de ce qui se fait à l'étranger permet d'établir un constat tout autre:

Tableau 18: Frais de scolarité moyens à l'université, Québec, Canada et pays de l'OCDE, 2004-2005 (en \$ canadiens)

État	Frais de scolarité moyens à
	l'université (\$)
Suède	141
Allemagne	257
France	268
Irlande	1 077
Pays-Bas	2 322
Québec	2 417
Royaume-Uni*	2 715
Australie**	4 585
Canada***	4 780
États-Unis****	6 263

<sup>\*</sup>Il est intéressant de noter que les frais de scolarité moyens au Royaume-Uni pour l'année en cours seront grandement supérieurs à ceux établis dans ce tableau en raison de la décision gouvernementale d'augmenter les « top-up fees ».

Source: Statistique Canada

Compilation: CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. L'accessibilité: c'est de valeur! Contrer les obstacles aux études postsecondaires. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, Juin 2005, p.50

Dans ce tableau, on remarque que le Québec représente sensiblement la moyenne au sein des pays de l'OCDE. Il n'est donc pas l'exception ni l'anomalie dont certains l'accusent. Tout lecteur averti devrait porter une attention particulière aux statistiques choisies comme source de comparaison puisque lorsqu'on effectue une analyse comparée, il importe de s'assurer que la nature de la comparaison est la même. À cet effet, un des arguments souvent évoqués en faveur de la modulation est que, malgré le coût moins élevé des études postsecondaires au Québec, la belle province ne parvient toujours pas à

<sup>\*\*</sup>Les prix varient selon les programmes : les données s'appliquent aux arts, sciences humaines, sciences sociales et du comportement,

<sup>\*\*\*\*</sup>Inclut le Québec, La moyenne sans le Québec est nettement supérieure, Elle se situe à plus de 5 000\$ pour l'année 2004-2005.

<sup>\*\*\*\*</sup>Établissements d'enseignement postsecondaire publics offrant des programmes de quatre ans

acquérir un taux de fréquentation équivalent à celui des autres provinces. Cela revient donc à dire que des coûts peu élevés n'incitent pas plus de jeunes à poursuivre des études universitaires. Or, lorsqu'on observe plus en détail la base de ces calculs, on remarque que le taux de participation obtenu par la CREPUQ<sup>81</sup> ne tient pas compte des cégeps, qui sont une particularité du Québec et qui font partie du système d'éducation postsecondaire. De plus, il est étonnant de voir qu'un taux de participation plus élevé au 2e et au 3e cycles est observé au Québec, comparativement aux autres provinces. Regardons ce qu'il en est:

Tableau 19: Taux de participation en ETP aux études universitaires (%), de 2000-2001 à 2003-2004

1 <sup>er</sup> cycle	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie- Britannique	Canada
2000-2001	38.9	26,9	30.4	30.0	33.9	24.8	18,5	28,2
2001-2002	43,1	27,1	31.0	31.9	34.7	24,9	20,1	29,0
2002-2003	44.2	28,3	32,6	32.6	36.8	25,0	20,1	30,1
2003-2004	46.1	29,4	35.9	34.7	36.3	25.0	20.5	31,9
2°-3° cycles								
2000-2001	3.7	6,9	4.5	3,7	3,7	4.0	3.8	4,8
2001-2002	4,4	7,2	4,7	3.8	3.8	4,2	4.0	5,0
2002-2003	4,8	7,6	5,0	3.6	4.0	4.4	4.6	5,4
2003-2004	5,3	8,1	5,3	4.2	4.5	4.7	4.7	5,8

Note: ETP = effectif universitaire en équivalence au temps plein

Le taux de participation aux études universitaires se calcule en rapportant l'effectif universitaire en équivalence au temps plein (ETP) sur la population de 20 à 24 ans pour le 1° cycle et de 25 à 29 ans pour les cycles supérieurs. Aux fins du calcul des effectifs universitaires en ETP, les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents au temps plein en étant divisés par 3.5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein, Ce sont des effectifs de tous les âges.

Source : CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Mai 2008, p.22,

Bien que la fréquentation québécoise soit légèrement sous la moyenne canadienne au baccalauréat, cette tendance est renversée aux cycles supérieurs. Le Québec se distingue par un plus grand nombre d'étudiants à temps partiel, notamment au premier cycle, ce qui peut le désavantager dans le calcul qui ne tient compte que des effectifs à temps plein.

La CADEUL appuie l'idée qu'un taux de participation plus élevé au 2e et 3e cycles s'explique en partie par le fait que l'endettement étudiant québécois est moins élevé que celui des autres provinces. Cet endettement comprend tout autant les dettes contractées dans le cadre des études par l'entremise de l'aide financière que celles obtenues via une institution bancaire sous forme de prêt personnel. D'un autre côté, les ressources dont disposent les étudiants proviennent essentiellement des subventions

<sup>81</sup> La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) est un organisme privé qui regroupe, sur une base volontaire, tous les établissements universitaires québécois. Pour plus de détails, veuillez consulter le site Internet: www.crepuq.qc,ca

gouvernementales (prêts et bourses), de l'aide parentale ainsi que de l'activité rémunérée. En 2009, on note qu'au Québec, 25,7% des étudiants à temps plein travaillent plus de 20 heures par semaine<sup>82</sup> malgré l'augmentation des probabilités d'abandon et d'échec<sup>83</sup> en plus d'occasionner un désengagement forcé de l'étudiant envers ses études<sup>84</sup>. Or, en supposant que l'aide parentale est à son maximum et que les droits de scolarité sont modulés, l'endettement moyen risque d'augmenter fortement, et certains étudiants pourraient être incités à travailler davantage. Le décrochage scolaire étant statistiquement corrélé à l'emploi étudiant, cette situation risque d'avoir des répercussions sur leurs études. D'autres étudiants pourraient choisir de prendre une année « sabbatique » afin d'accumuler une épargne suffisante pour leurs études, ce qui retarde l'obtention de leur diplôme en plus d'accroître les risques de demeurer sur le marché du travail.

#### 3.7. L'exemple ontarien

Tel que souligné dans la deuxième partie de cet avis, les facultés ontariennes de médecine ont connu une hausse constante et croissante de leurs frais de scolarité. Suite à une étude de Statistique Canada<sup>85</sup>, les données récoltées ont démontré que le nombre d'étudiant dans cette discipline était resté stable, voire qu'il avait augmenté. Cette situation peut s'expliquer notamment par l'ajustement de l'aide financière aux études (AFE), qui a pu permettre le maintien des inscriptions. Une étude menée par Christopher Michael, chercheur à l'Université Trent, note que pour chaque hausse de 10% du niveau moyen des bourses, les inscriptions augmentent de 0,4% 6. Toutefois, bien qu'il n'y ait pas eu de changement quantitatif, la composition des étudiants de médecine en Ontario a changé de manière notable. En effet, en l'espace de quatre ans, suite aux hausses vertigineuses des frais de scolarité, on a évalué que le revenu moyen des ménages d'où proviennent les étudiants inscrits en médecine est passé de 80 000\$ à 140 000\$ 7. Ce maintien des inscriptions cache donc une baisse importante de la participation des étudiants provenant de familles moins nanties de même qu'une chute des inscriptions

S2FEDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), op. eit., p.8.

<sup>&</sup>lt;sup>863</sup> FRANKE, Sandra, « Travailler pendant ses études: une charge de plus à l'emploi du temps des jeunes », Statistique Canada, Pintemps 2003, Tendances sociales canadiennes, No 11-008 : 25-28,

<sup>\*</sup>Plusieurs études ont démontré les conséquences néfastes sur la poursuite des études si un étudiant à temps plein travaille au-dessus de 15 heures par semaine.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup>E. CÔTÉ, James, L. ALLAHAR, Anton, La tour de papier. L'université mais à quel prix? Toronto, Les Éditions Logiques, 2010, p. 199.

<sup>85</sup> Valérie VIERSTRAETE, op. cit., p.61.

<sup>86</sup> Ibid., p.67.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup>MACKENZIE, Hugh, *The nuition trap.* Toronto, Ontario Confederation of University Faculty Associations (OCUFA), September 2005, p. 13.

à temps partiel<sup>88</sup>. Au Canada, dans les années 1990,

le taux de participation des étudiant(e)s issu(e)s de la classe moyenne et des milieux défavorisés variait entre 23 et 32 %, mais il a diminué à mesure que s'implantaient ces hausses. Par exemple, en 1995, le taux de participation universitaire de jeunes issus de familles ayant 25 000 \$ et moins de revenus annuels s'élevait à 30 %. Six ans plus tard, soit en 2001, ce taux n'était plus que de 20 %, \*9'

Une étude de Statistique Canada a corroboré cette enquête en démontrant que «globalement, les tendances en matière d'inscriptions selon les antécédents socioéconomiques ont eu tendance à changer de façon plus substantielle dans les provinces où les frais de scolarité ont le plus augmenté ». 90 Cette même étude démontra qu'au Québec, les facultés de médecine ont la plus grande diversité du pays. À l'inverse des autres provinces canadiennes où les étudiants provenant des familles moins nanties, plus spécialement les minorités visibles telles que les Noirs ou les membres des Premières Nations et ceux originaires des régions sont substantiellement sous-représentés dans la population étudiante de médecine, cette situation est moins répandue au Québec 91. En effet, c'est dans la belle province qu'il y a une plus grande variété de cursus, de classes socioéconomiques, de cultures et nécessairement d'objectifs de carrière. Les étudiants en médecine sortant du modèle-type (famille très éduquée et revenus élevés) sont plus propices à travailler pour des OBNL, dans les régions éloignées, s'offrir pour de l'aide humanitaire, pour les personnes âgées ou à faible revenu et comme médecins de famille 92. Il est difficile de remettre en question le fait que le genre de personnalité et les antécédents sociaux influencent le type de carrière choisi.

#### 3.8. L'effet d'une modulation sur les universités régionales

Face à l'important problème de ralentissement économique des régions du Québec et du mouvement migratoire des populations vers les grands centres urbains, on peut se questionner sur l'effet qu'aurait une modulation par revenu estimé sur les universités en région. Si on sait que, règle générale, les travailleurs régionaux ont un salaire moyen moindre que ceux des milieux urbains, le nombre d'intéressés à obtenir un emploi en région risque de diminuer fortement, particulièrement si les dettes d'études doublent<sup>93</sup>. De plus, les chances d'en venir à un système d'éducation postsecondaire à

<sup>88</sup> Valérie VIERSTRAETE, op. cit., p.65.

<sup>89</sup> HURTEAU, Philippe, HEBERT, Guillaume, FORTIER, Francis, op. cit., p.24.

<sup>90</sup> FINNIE, Ross, LASCELLES, Éric, SWEETMAN, Arthur, op. cit., p.18.

<sup>91</sup> HURTEAU, Philippe, HÉBERT, Guillaume, FORTIER, Francis, op. cit., p. 26

<sup>&</sup>quot;Loc. cit

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup>Mis à part des primes d'éloignement offertes à certaines catégories d'employés, on note que le salaire hebdomadaire moyen dans les régions administratives les plus éloignées des grands centres est moins élevé, notamment en raison de la

deux vitesses sont élevées. On risque d'assister à la création d'universités situées dans les grands centres et offrant des formations de haut calibre et reconnues. Grâce à des droits de scolarité élevés, ces établissements pourraient se permettre d'offrir des salaires avantageux à leurs professeurs et d'attirer les meilleurs d'entre eux. D'autre part, des universités installées en région, ne bénéficiant pas des mêmes moyens que celles en ville et offrant une formation moins coûteuse, ne disposeraient pas de la même qualité de formation ni d'un même prestige. Cette situation n'est pas tout à fait étrangère. Une comparaison avec la situation prévalant aux États-Unis, ou encore en France, avec ses grandes écoles faisant la compétition aux universités publiques, en rappelle les dangers. Aux États-Unis, de fortes hausses des droits de scolarité ont permis d'observer certains comportements découlant de l'adaptation étudiante, tel que discuté antérieurement dans cet avis:

on remarque que plusieurs étudiant(e)s réorientent leur parcours scolaire pour se doter d'une formation moins coûteuse. Face à des hausses de tarifs universitaires de 37 % à 57 % entre 1995 et 2007 (selon le cycle d'études et le caractère public ou privé de l'établissement), les jeunes issu(e)s de milieux défavorisés ont grandement modifié leurs choix de parcours pour se rabattre sur les formations collégiales de deux ans [terme traduit de « community college »], de quatre à six fois moins coûteuses par an que les parcours universitaires.<sup>34</sup>

De plus, les universités en région risquent d'être désavantagées par une modulation des droits de scolarité par coûts observés puisque la majorité d'entre elles n'ont pas développé de programmes qui entraîneraient une augmentation importante de la contribution étudiante. Alors que certaines universités se disent victimes d'inégalités provenant de la distribution des sommes octroyées par le MELS selon sa grille de financement, ces distorsions risquent fort probablement d'être amplifiées si on y ajoute de grands écarts de revenus provenant de droits de scolarité différenciés. Concrètement, on estime que les universités ont des coûts fixes, que ce soit pour l'entretien ménager, la bibliothèque, l'infrastructure, etc. Toutefois, dans l'enveloppe budgétaire dont dispose le Ministère, la répartition des sommes prévues se fait principalement en fonction du nombre pondéré d'étudiants à temps plein le cette situation cause donc une asymétrie du financement entre les divers établissements. Mais ce problème, avant même d'avoir une dimension régionale, est apparu à l'intérieur-même des universités à

nature des emplois disponibles (découlant pour la majorité du secteur primaire) et du coût de la vie nettement inférieurs aux régions métropolitaines. Tiré de : INSTITUT DE LA STATISTIQUE QUÉBEC, Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec, [En ligne],

http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/comp\_interreg/tableaux/tra\_remuneration.htm Septembre 2010 (Site consulté le 15 décembre 2010).

<sup>94</sup>HURTEAU, Philippe, HÉBERT, Guillaume, FORTIER, Francis, op. cit., p.25.

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup>FEUQ, » Les futurs ingénieurs, médecins et gestionnaires se joignent à la FEUQ pour dénoncer la modulation des frais de scolarité proposée par l'Université de Montréal », [En ligne], <a href="http://www.feuq.qc.ca/spip.php?article41.25.août 2010">http://www.feuq.qc.ca/spip.php?article41.25.août 2010</a>.
<sup>96</sup>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire.

<sup>2010-2011,</sup> MELS, Février 2011, p.1.

travers des écarts de financement entre les différentes facultés. En supposant que le gouvernement ne redistribuerait pas également les sommes perçues entre les divers départements, mais bien en fonction du coût observé, il est possible de craindre qu'une modulation des droits de scolarité par programme d'études augmenterait les inégalités entre les programmes d'études puisque certaines facultés percevraient une somme grandement supérieure à leurs voisines. Ces écarts peuvent se répercuter sur le type d'encadrement et sur l'offre de bourses qui, à leur tour, peuvent influer le taux de réussite et la durée des études <sup>97</sup>. L'exemple des moyens dont disposent les comités de recherche entre, d'une part, les sciences de la santé et les sciences pures et d'autre part, les programmes issus des sciences humaines, parle de lui-même.

#### 3.9. L'exemple anglais

En Angleterre, alors que le gouvernement est allé de l'avant dans son projet de loi haussant le prix plafond des droits de scolarité, des statistiques officielles démontraient que le pourcentage d'étudiants provenant de milieux défavorisés fréquentant les universités était en baisse au cours des deux dernières années. 98 Ces données ont de quoi embarrasser le gouvernement alors que des manifestations estudiantines dénonçant cette nouvelle politique se sont multipliées. De plus, de récents articles provenant du Guardian et de la Yorkpress 99 ont dénoncé le haut taux de chômage chez les jeunes diplômés anglais et la proposition du Parti conservateur de couper les vivres aux dépenses gouvernementales sous forme de prêts et bourses. En novembre 2010, les estimations officielles portaient à 20% le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans, un niveau record jamais atteint au cours des 20 dernières années 100. Ces données sont particulièrement inquiétantes quand on sait que les droits de scolarité sont en hausse et que l'endettement étudiant moyen risque lui-aussi d'augmenter. Une étude de Staffordshire 101 a aussi noté que suite à l'augmentation des droits de scolarité, une proportion plus grande d'étudiants a choisi de s'inscrire à une université locale, donc près du nid familial, pour ainsi éviter de devoir débourser pour un logement.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup>CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités guébécoises, op., cit., p.35.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup>Richard GARNER, « Poor students priced out of university by top-up fees », *The Independent*, [En ligne], 5 juin 2009, http://www.independent.co.uk

Graeme WEARDEN, « Youth unemployment hits record high », Guardian. [En ligne], 19 janvier 2011, http://www.guardian.co.uk/business/2011/jan/19/youth-unemployment-heads-towards-1-million/print YORKPRESS, « Shelby College students protest before debate on EMA cuts », [En ligne], 18 janvier 2011, http://www.yorkpress.co.uk/news/8797657.Selby College students protest before debate on allowance cuts/

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup>STAFFORDSHIRE UNIVERSITY, Knowing where to study? Fees, Bursaries and Fair Access. United Kingdom, Institute for Educational Policy Research and Institute for Access Studies, February 2008.

### 3.10. La situation des étudiants internationaux au Québec

Les étudiants étrangers sont nombreux à parcourir les campus universitaires canadiens et québécois. En 2009, un recensement du MELS chiffrait à plus de 24 000 le nombre d'étudiants au Québec ne possédant ni la citoyenneté canadienne, ni le statut de résident 102. Ces universitaires occupent une proportion étudiante importante, particulièrement aux cycles supérieurs, et ils participent certainement à l'enrichissement de la société québécoise. Or, une récente étude 103 démontre que la plupart d'entre eux souffrent d'une situation financière difficile et ce, en grande partie en raison des hausses de tarifs qui leur sont infligés ainsi que du nombre de bourses limité auquel ils ont droit. Les difficultés auxquelles font face les étudiants étrangers dans leur démarche de mobilité sont nombreuses. La complexité à obtenir un visa, l'absence de service de soutien ou tout simplement le manque d'intérêt des administrations universitaires sont quelques obstacles auxquels ils peuvent faire face. Le Conseil supérieur de l'éducation notait que :

En comparaison des programmes de bourses visant à recruter des étudiants internationaux dans d'autres systèmes universitaires, comme en France, le Conseil notait que le Québec offre, à cet égard, des avantages plus limités. Les difficultés financières affectent en effet une partie importante des étudiants internationaux, soit 50% d'entre eux, dans les universités canadiennes (Prairie Research Associates, 2004)<sup>104</sup>.

La pratique, telle qu'établit dans la section 1.1.2, d'appliquer des droits de scolarité différenciés (et donc beaucoup plus élevés) aux étudiants internationaux, a connu de fortes oppositions, bien qu'elles se soient apaisées et que le débat soit devenu de plus en plus latent. Le Conseil supérieur de l'éducation, dans son avis de mai 2008, est même allé jusqu'à exiger du MELS une exemption du paiement des droits de scolarité supplémentaires aux étudiants internationaux inscrits à des programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs, estimant que ceux-ci représentent un obstacle au recrutement sur la scène internationale<sup>105</sup>. La dérèglementation qu'a entreprise le gouvernement libéral en 2008 va à contre-sens de cette optique. Par l'entremise des étudiants étrangers, les universités perçoivent un moyen d'internationalisation qui favorise la qualité de l'enseignement et qui permet d'accroître la compétitivité du Canada en attirant au pays les « meilleurs cerveaux » <sup>106</sup>. Il ne

<sup>102</sup> Voir annexe D pour plus de détails sur l'origine de ces étudiants.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers: vers une déréglementation partielle, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Août 2008.

<sup>104</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises, op. cit., p.51.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup>Ibid., p.57.

<sup>106</sup> ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA, Les droits de scolarité différentiels dans les

fait aucun doute qu'il existe certaines lacunes dans le système actuel, notamment par le manque important de bourses d'études et par l'effet dissuasif des récentes hausses de droits de scolarité. Suite à la décision du gouvernement québécois de libéraliser les droits de scolarité des étudiants étrangers pour certains programmes, le Conseil supérieur de l'éducation a recommandé aux directions d'établissements postsecondaires de se concerter pour établir un montant forfaitaire « raisonnable » qu'ils pourraient exiger pour les programmes dérèglementés. Or, on peut douter qu'une telle concertation prenne forme dans la réalité. On peut aussi s'attendre à ce que des droits élevés généralisés soient la norme. Peu d'universités sortiraient gagnantes de voir leurs consœurs exiger des droits beaucoup plus élevés que les leurs puisque cela les classerait à un rang inférieur de compétitivité et les laisserait attirer les étudiants internationaux, n'ayant d'autre choix en raison de leurs moyens financiers restreints. On peut aussi percevoir une stratégie politique de la part du gouvernement dans cette idée de se départir petit à petit des décisions concernant le coût des études postsecondaires, ll est ainsi en mesure de s'en laver les mains et de relayer aux universités le mauvais rôle puisque ces politiques risquent d'entraîner un certain mécontentement au sein de la population.

## 3.11. Qualité et fréquentation

Une autre hypothèse tient au fait que les pratiques actuelles de droits de scolarité peu élevés ont pour conséquence de réduire la qualité et donc, nécessairement, d'affaiblir la valeur de la formation ce qui, en bout de ligne, fait fuir les étudiants 107. Cet énoncé peut facilement être argumenté puisqu'il est entravé de nombreuses connotations subjectives. Premièrement, il faut savoir que le problème de sous-financement dont souffrent les universités affecte bien évidemment la qualité de l'enseignement, mais la source du problème réside dans le financement lui-même, quelle que soit sa forme. La hausse des droits de scolarité n'est qu'une solution parmi d'autres. Une augmentation des dépenses gouvernementales en cette matière permettrait d'atteindre de nouveaux standards de qualité et de pallier à ce problème. Les solutions sont multiples et ne tiennent donc pas qu'au simple fait d'augmenter la contribution étudiante. Deuxièmement, le fait qu'on parle de fuite des étudiants est totalement faux. L'ensemble des statistiques à ce sujet prouve l'augmentation du nombre d'étudiants universitaires au Québec. Le plus faible pourcentage de fréquentation au 1er cycle s'explique en partie par le décalage

historique, c'est-à-dire le retard de scolarisation des francophones au cours du dernier siècle, ce que les politiques d'accessibilité des années 60 ont permis de changer en grande partie. 108

#### 3.12. Réellement accessible?

Cette idée d'élever le système tarifaire québécois à celui des autres provinces sous-tend l'idée que les habitants du Québec ont les mêmes moyens, ce qui n'est pas le cas. Le Conseil supérieur de l'éducation rapportait que le PIB par habitant que le PIB par habitant que le PIB par habitant que le Statistique Canada démontrait que la rémunération hebdomadaire moyenne en 2009 au Québec se situait à 759\$, ce qui est sous la moyenne canadienne de 823\$. Ainsi, en 2006, l'Educational Policy Institute plaçait le Québec en première position quant à l'accessibilité universitaire par rapport à son coût le Cependant, la belle province glissait rapidement en sixième position lorsque cette mesure était établie en fonction du revenu familial. On parle alors du fait qu'elle soit difficilement abordable et non inaccessible la 2010, le coût des études universitaires au Québec représente 8,93% du revenu total d'une famille ayant un revenu de 24 000\$ après impôts. Une augmentation des droits de scolarité à la moyenne canadienne déplacerait cette part à plus de 21%.

#### 3.13. Conclusion partielle

La modulation par programme est complexe à instaurer. Elle doit tenir compte des perspectives d'emploi, du salaire estimé ainsi que, pour certains acteurs, de l'utilité sociale. Elle exige une révision régulière puisque les cycles économiques sont parfois imprévisibles et soudains. De plus, certaines exceptions devraient être faites, par exemple pour musique ou biochimie, qui ont des coûts de formation très élevés alors que le salaire espéré est plutôt bas, ce qui n'en simplifierait guère la tâche. On peut donc se questionner sur la manière dont serait faite cette modulation et sur les coûts de son instauration. Devant toutes ces comparaisons, il importe de se questionner sur la valeur que nous, en tant que société, accordons à l'éducation postsecondaire. Il est aussi important de se rappeler que la

<sup>108</sup> LALIBERTÉ, Raymond, « Le système scolaire du Québec. Cours 5 : L'enseignement postsecondaire », op. cit. 109 Voir annexe E pour plus de détails

<sup>110</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises, op. cit., p. 39.

<sup>11</sup> STATISTIQUE CANADA, Rémunération hebdomadaire moyenne, par province et territoire, [En ligne], avril 2010, http://www.40.statcan.ca/102/cst01/labr79-fra.htm

http://www40.statcan.ca/102/cst01/labr79-fra.htm

112 USHER, Alex, STEELE, Kim. Beyond the 49th Parallel II. The affordability of university education. Toronto, Educational Policy Institute Inc. (EPI), 2006, p.25.

HURTEAU, Philippe, HÉBERT, Guillaume, FORTIER, Francis, op. cit., p. 23.

modulation au Canada a eu un effet négatif sur les inscriptions à temps partiel<sup>115</sup>. Les étudiants à temps partiel sont le plus souvent issus de classes socioéconomiques moins nanties car ils sont plus sensibles au manque à gagner. Ces mêmes étudiants ont tendance à choisir des programmes moins coûteux car ils ont un plus haut niveau d'aversion à l'endettement. Ainsi, tous les étudiants potentiels procèdent à une analyse avantages-coûts, mais pour les plus pauvres, celle-ci est pondérée par la probabilité de réussite. En d'autres mots, ils accordent un poids plus important au risque que les autres. Si modulation il y a, les étudiants moins nantis pourraient donc être condamnés aux disciplines moins coûteuses. Une étude américaine a établi que pour chaque hausse de 1 000\$ des droits de scolarité, la proportion d'étudiants moins nantis susceptibles d'abandonner leurs études augmente de 19%<sup>116</sup>. De plus, la modulation des droits de scolarité aurait clairement un impact sur l'économie québécoise, que ce soit par l'augmentation de la demande de travail étudiant et par le repoussement de certains projets, tels que l'achat d'une maison. Encore plus important, s'il y a un plus haut niveau d'endettement, ces étudiants auront plus de difficulté à rembourser leurs prêts, ce qui entraînera un plus grand délai de remboursement. Une étude<sup>117</sup> a établi que la plupart des jeunes travailleurs ne remboursent pas leurs prêts étudiants car ils ne sont pas en mesure de le faire, et non pas en raison d'un manque de volonté.

Finalement, le sous-financement actuel a lui aussi un coût car une qualité moindre de la formation affecte le niveau de productivité et le développement technologique d'un pays. La responsabilité de cette lourde charge ne revient pas uniquement aux étudiants. Plusieurs solutions s'offrent à la population québécoise et il ne semble pas que la modulation des droits de scolarité soit la meilleure option. Il ne manque plus que la volonté politique de maintenir une accessibilité tout en permettant aux étudiants québécois d'avoir une instruction de qualité.

115 VIERSTRAETE, Valérie, op. cit., p.65.

<sup>11†</sup> SCHWARTZ, Saul, « The dark side of student loans: debt burden, default and bankruptcy », Osgoode hall law journal, Toronto, Vol. 37, Nos 1&2, 1999, p.12.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup>ST JOHN, Edward, PAULSEN, Michael, FAYE CARTER, Deborah, « Diveristy, College costs and Postsecondary Opportunity: An examination of the financial nexus between college choice and persistence for African americans and Whites ». The Journal of Higher Education. Vol 76, No 5, October 2005.

# 4. Conclusion générale et pistes de réflexion

Les modalités qui découlent d'une modulation des droits de scolarité peuvent être très complexes. Plusieurs questions et craintes ont été soulevées à cet effet. Si la décision d'augmenter les droits de scolarité ou de les moduler est mise de l'avant, un ajustement de l'aide financière aux études sera primordial pour assurer un minimum d'accessibilité et le plafond maximal de prêts devrait être maintenu pour éviter une hausse inéluctable de l'endettement étudiant. Cependant, lors des dernières hausses de la contribution étudiante, le gouvernement a adopté une politique de désengagement face au secteur de l'éducation puisqu'elles ont été l'opportunité de se retirer petit à petit. 118 On note à cet effet une prédisposition pour une politique de substitution, position qui fut confirmée lors du dépôt du budget 2011-2012. Autrement dit, les dépenses gouvernementales globales en éducation ont été réduites au fur et à mesure que la facture étudiante augmentait. La récente annonce d'indexer de 2% les dépenses admises aux fins de déclaration pour l'AFE ne sera pas suffisante pour pallier à une hausse draconienne des droits de scolarité. 119 De plus, s'il y a une augmentation de l'aide gouvernementale, celle-ci entraînera un coût supplémentaire pour l'État, ce qui fera diminuer les recettes découlant de la hausse des droits de scolarité puisqu'une partie des droits de scolarité devra être redistribuée aux étudiants les moins nantis sous forme de prêts et bourses. On peut donc se demander si l'objectif d'enrayer le problème de sous-financement sera rempli, particulièrement si les sommes obtenues par les hausses des droits de scolarité sont le préalable à une politique de substitution, c'est-à-dire si les sommes habituellement dégagées par le MELS pour les universités sont retirées ou fortement réduites. Si tel est le cas, il ne s'agira que d'un échange « de qui paye quoi », sans que les sommes supplémentaires requises pour combler l'écart de financement soient injectées. L'exemple britannique, où suite à une hausse de la facture étudiante, le gouvernement a fortement diminué ses dépenses globales en éducation, en révèle beaucoup à cet effet.

Si l'objectif de l'État est de se retirer et de laisser une plus grande marge de manœuvre aux administrations universitaires, les sommes récoltées par l'entremise de la facture étudiante ne seront probablement pas soumises à un plus grand contrôle. Cette situation est particulièrement inquiétante lorsque l'on connaît les récents scandales liés aux rémunérations excessives de certains conseils d'établissements universitaires, de projets immobiliers irréalistes ou encore de la multiplication des

<sup>118</sup> Voir tableau 2 pour un rappel à ce sujet.

<sup>119</sup> AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, « Indexation de certaines dépenses admises », [En ligne], 6 janvier 2011, http://www.afe.gouv.gc.ca/fr/actualites/actualites/2011.asp

campus près des grands centres – ce qui démontre que certaines universités ont détourné leur mission première dans le but de concurrencer leurs voisines <sup>120</sup>. Ces problèmes liés au mal-financement seront-ils combattus et résolus?

Puisque l'idée de moduler vient de paire à une augmentation des droits de scolarité, la Confédération doit se questionner sur ses effets quant à l'accessibilité des études postsecondaires. L'étude de Valérie Vierstraete qui a été analysée dans cet avis permet de mieux saisir les conséquences néfastes d'une hausse des droits de scolarité notamment sur le décrochage et l'endettement étudiant. Le principe d'équité que défendent les partisans d'une modulation cache difficilement l'effet qu'aurait cette double taxation. De plus, ils font souvent abstraction des nombreux risques auxquels font face les universitaires et qui tendent à diminuer le rendement privé de l'obtention d'un diplôme postsecondaire. Par exemple, la difficulté d'intégrer le marché du travail est une réalité de plus en plus commune aux jeunes diplômés universitaires. On entend aussi parler de problèmes de surqualification. À cet effet, une étude de Statistique Canada démontre que « la proportion de diplômés d'études postsecondaires surqualifiés - dépassant de deux niveaux ou plus de cycles d'études la certification requise - est de [...] 19% à 29% pour les détenteurs d'un baccalauréat, de 8% à 17% pour les détenteurs d'une maîtrise et de 9% à 21% pour les détenteurs d'un doctorat »<sup>121</sup>. Un article du Soleil du mois de janvier 2011 dénonçait lui-aussi cette situation, qui peut s'expliquer en partie par le fait que l'économie québécoise ait eu de la difficulté à absorber une augmentation importante du nombre de diplômés universitaires en un court laps de temps. 122 De plus, il ne faudrait pas oublier que « les étudiants ne tirent qu'un bénéfice indirect faible des activités de recherche et il serait ridicule qu'ils en payent la totalité 123» puisque les retombées de ces recherches se font ressentir sur l'ensemble de la population. Bref, les risques vécus par les étudiants ainsi que les externalités positives de l'éducation postsecondaire doivent être tenus pour compte dans la fixation du prix que devront débourser les étudiants pour leurs études.

La vie étudiante n'est pas aussi rose que certains le laissent entrevoir. De récentes estimations démontrent que de plus en plus d'étudiants font affaire aux banques alimentaires afin d'avoir de quoi

<sup>120</sup> De telles situations ont été dénoncées par exemple lors de la création du campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil ou encore lorsque l'on apprenait que la principale de l'Université McGill, Heather Munroe-Blum, gagnait trois fois plus que le premier ministre du Québec, Jean Charest, pour un salaire approximatif de 587 000\$, Pour plus de détails, voir www.affairesuniversitaires.ca

E. CÔTÉ, James, L. ALLAHAR, Anton, op. cit., p.237.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup>LE SOLEIL, "Trop de travailleurs québécois surqualifiés", Cyberpresse, [En ligne], 24 janvier 2011, http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/201101/23/01-4362958-trop-de-travailleurs-quebecois-surqualifies.php

<sup>123</sup> LACROIX, Robert et TRAHAN, Michel, Le Québec et les droits de scolarité universitaires, [En ligne], [http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2007RB-01.pdf] CIRANO, 2007, p.24,

manger jusqu'à la fin du mois <sup>124</sup>. Ces données détonnent des autres études, comme celle du Conseil du Patronat dont il a été question, qui tendent à décrire l'étudiant québécois meyen comme un enfant gâté. S'il est vrai que l'éducation postsecondaire est plus accessible au Québec que dans le reste du Canada, elle n'est toutefois pas autant abordable que certains semblent le croire. Ainsi, une province où le coût des études est élevé mais dont les ménages disposent d'un revenu tout autant élevé rend les études postsecondaires profitables pour la plupart des étudiants. Or, la situation actuelle du Québec est tout autre. Imposer des droits de scolarité élevés à une population ayant un revenu moyen peu élevé s'avère dangereux au regard de l'accessibilité.

Bref, les conséquences d'une modulation par revenu estimé ou par coûts observés restent ambiguës tant et aussi longtemps que certaines questions seront sans réponse. Par exemple, en ce qui concerne les étudiants internationaux, auront-ils à subir une autre augmentation majeure des montants forfaitaires auxquels ils sont soumis? La grille de modulation qui leur est déjà imposée sera-t-elle revue pour distinguer chacune des formations? Ou encore, dans le cas très peu probable où les droits s'appliquant à un champ d'études soient revus à la baisse, y aura-t-il possibilité d'appliquer une réduction des droits de scolarité ou bien s'agira-il d'une augmentation universelle?

La CADEUL est en mesure d'observer les effets qu'a eus une telle politique dans d'autres provinces et dans d'autres pays. Elle doit tirer profit des études qui ont été faites à ce sujet. La hausse importante des droits de scolarité au Canada a eu un effet négatif sur le taux de fréquentation universitaire des moins nantis, mais non dans les établissements d'enseignement collégial canadiens en raison de l'effet d'autosélection dont il a été question (voir section 2.1.3 pour un rappel)<sup>125</sup>. Les préoccupations face à l'instauration d'une modulation ne sont pas uniquement quant au nombre d'effectifs, mais aussi à ses effets sur la composition étudiante et sur les universités situées en région qui, pour la plupart, n'ont pas développé de programmes leur permettant d'accroître grandement la contribution étudiante. C'est dans cet ordre d'idées que la crainte d'en venir à un système à deux vitesses prend tout son sens. Il a aussi été établi que : « l'influence d'un diplôme de 2e ou de 3e cycle que possède le parent, sur la probabilité de suivre des études en droit, en médecine ou en dentisterie, a beaucoup augmenté entre 1995 et 1997 en Ontario, alors que ce n'était pas le cas avant la hausse <sup>126</sup>». On risque ainsi d'assister à une ghettoïsation des champs d'études en fonction de l'origine

<sup>124</sup>C'est la conclusion de l'organisme Moisson Montréal lors de son Bilan de la faim à l'hiver 2010, Voir article de LA PRESSE, « Les dettes pèsent sur les étudiants », Cyberpresse, [En ligne], 6 décembre 2010, <a href="http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201012/05/01-4349430-les-dettes-pesent-sur-les-studients-pesent

etudiants.php

123 Michael COELLI, « Tuition increases and inequality in post-secondary education attendance », 10 Mai 2004, p.57.

126 Valerie VIERSTRAETE, op. cit., p.72.

sociale. Il ne faut pas oublier que les obstacles d'ordre financiers font partie des principales raisons énoncées comme ayant contribué à l'abandon des études ou à sa renonciation. Le Conseil permanent de la jeunesse s'est déjà positionné contre toute hausse des droits de scolarité supérieure à l'IPC<sup>127</sup>, Le modèle nord-américain, sous sa forme la plus répandue, n'est peut-être pas l'exemple parfait qu'il semble incarner et il appert primordial d'en tirer des conclusions. Quels sont les aspects qui semblent le mieux fonctionner et que peut-on faire pour éviter de reproduire les mêmes erreurs que d'autres ont expérimentées en Ontario ou en Angleterre? Plusieurs études présentées dans cet avis ont démontré sans équivoque le renforcement des inégalités sociales déjà présentes dans les universités suite aux augmentations universelles ou modulées des droits de scolarité<sup>128</sup>. Ces données ne doivent pas être tues.

Enfin, les principes sous-adjacents l'augmentation des droits de scolarité risquent d'amener tranquillement le système universitaire québécois vers une logique de marchandisation qui tend à mettre aux oubliettes la mission première des universités, soit la formation critique des esprits. Bien que ce sujet n'ait pas été traité au cours du présent avis, l'économie du savoir reste une question de taille, et son contenu est si dense qu'elle pourrait faire l'objet d'une étude à elle seule. Certains professeurs canadiens se sont déjà plaints que cette logique marchande s'installait auprès de quelques étudiants. Il semblerait que certains d'entre eux voient leur diplôme comme une chose leur étant due puisqu'ils l'ont « acheté ». 150

Une chose est certaine, les changements auxquels fait face la société québécoise, tels que la mondialisation, qui appelle à une main-d'œuvre qualifiée, ainsi que les changements démographiques, devront permettre une accessibilité généralisée à l'ensemble de la population. C'est avec méfiance que la Confédération aperçoit certains acteurs du système d'éducation plonger dans un discours alarmiste, s'appuyant uniquement sur les fondements d'une idéologie néolibérale. Cette situation est dangereuse puisqu'elle appelle à prendre une décision dans l'urgence. Il est essentiel de prendre le temps d'analyser les coûts et les bénéfices. L'éducation est le fer de lance du développement économique d'une société et est une source importante de richesse collective. Contrairement à ce que certains semblent croire, la qualité ne s'oppose pas à l'accessibilité.

128 Philippe HURTEAU et al., op. cit., p. 27.

<sup>127</sup> CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, op., cit., p.18,

<sup>129</sup> Le terme « marchandisation du savoir » signifie que les universités auront comme principale mission de produire des professionnels répondant aux impératifs du marché du travail.

<sup>130</sup> Cette problématique est abordée dans le livre de James E. Côté et Anton L. Allahar, « La tour de papier », op. cit.

<sup>131</sup> Ce courant est de plus en plus populaire selon le Conseil supérieur de l'éducation dans son Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010, op, cit., p. 8.

# Lexique

Autosélection: Le phénomène d'autosélection découle du fait que certains individus vont décider de participer ou non à une activité en fonction de leurs anticipations. Induit le fait qu'il y aura élimination d'un nombre de participants par eux-mêmes. L'autosélection participe à l'inégalité des chances scolaires et découle du fait qu'il y a hétérogénéité des anticipations de gains, de l'appréhension de l'incertitude et de la perception des coûts selon les différents milieux socio-économiques.

Bounded rationality : Sans connotation péjorative. Peut être traduit par connaissance limitée en raison du manque d'information.

Ceteris paribus: Toutes choses étant égales par ailleurs.

Coût d'opportunité: Gain qu'entraînerait un emploi différent d'une ressource économique. Exemple: l'investissement en éducation entraîne un coût d'opportunité courant qui peut s'évaluer par le salaire que toucherait l'individu en travaillant immédiatement.

Debt aversion (traduit par « aversion à l'endettement »): La divergence d'attitude face à l'endettement peut causer des variations dans la décision d'investir chez des individus qui font face à une même situation. Les agents qui ont une aversion à l'endettement peuvent sous-investir dans le capital humain, même si celui-ci leur permettrait de rehausser leurs opportunités.

Déplafonner: Suppression du plafond, de la limite supérieure de quelque chose.

Déréglementation : (en anglais: deregulation) Consiste en la suppression de contraintes réglementaires. Est une composante de la mise en œuvre des principes du libéralisme économique, Elle a pour objectif de réduire l'interventionnisme de l'État.

Élasticité: Mesure de la variation relative d'une variable en fonction de la variation relative d'une autre variable, Exemple: l'élasticité de la demande d'un bien par rapport à son prix exprime de combien de pour cent la demande diminue lorsque le prix augmente de un pour cent, Mathématiquement, l'élasticité de x par rapport à y s'écrit: e(x/y) = (dx/x) / (dy/y)

Externalité: Synonyme d'effet externe. Il y a effet externe lorsque l'activité d'un agent a une influence sur la satisfaction d'un autre agent. Il existe des effets externes de consommation et de production: des effets externes positifs et négatifs. Dans tous les cas, celui qui subit ou bénéficie des effets externes n'est pas rémunéré pour les coûts encourus ou ne paie rien pour les avantages retirés. C'est une défaillance du marché qui, normalement, devrait rémunérer chacun selon les services rendus ou les coûts générés à autrui.

Gaspillage: Il y a gaspillage lorsque je prends une quantité de biens supérieurs à ceile que nécessite mon besoin et que j'en laisse perdre une partie parce que je ne la consomme pas ou qui ne génère aucune richesse.

Indice des prix à la consommation (IPC): Instrument pour mesurer l'évolution de l'ensemble des prix à la consommation. En économie, lorsqu'on parle du niveau général des prix, c'est à cet indice que l'on se réfère. Son principe de construction est le suivant: c'est une moyenne pondérée des prix des biens les plus consommés, chaque prix étant pondéré par l'importance relative du bien dans la consommation globale.

Mal-financement: Fait référence à l'idée d'un réexamen de l'allocation des ressources existantes en raison, notammen,t des nombreux scandales liés à la gestion des universités,

Manque à gagner : Voir définition « coût d'opportunité ».

Mobilité sociale: Désigne le mouvement des personnes, des familles et des groupes d'une situation sociale à une autre. La théorie de la mobilité sociale cherche à expliquer la fréquence de ces mouvements et les façons dont les gens se retrouvent répartis en diverses situations sociales.

Modulation selon le coût observé (par programme d'études) : Consiste à discriminer les droits de scolarité selon le programme d'études en fonction des coûts réels de formation (tient compte, par exemple, de l'utilisation d'un laboratoire, des instruments nécessaires, etc.). Il s'agit donc d'établir un pourcentage fixe du coût observé selon leurs champs d'études que payera chacun des étudiants.

Modulation selon le revenu disponible: Consiste à établir le niveau des droits de scolarité que devra débourser l'étudiant en fonction du revenu qu'il dispose lors de son inscription, Celui-ci pourrait s'établir en fonction du revenu familial et d'autres critères utilisés, par exemple par l'AFE.

Modulation selon les résultats scolaires: Il s'agit en quelque sorte d'une taxe à l'échec, Par exemple, si la durée des études est supérieure à celle qu'elle aurait dû être, il y aura des frais supplémentaires pour les crédits acquis hors du « cadre normal » d'études.

Modulation selon le revenu estimé: Ce type de modulation se base sur le taux de rendement privé de chacun des programmes d'études. Il s'agit donc d'établir les droits de scolarité pour chacune des disciplines en fonction du revenu moyen estimé.

Modulation : Adapter aux circonstances. Différencier les prix

Produit intérieur brut (PIB): Mesure de la production de biens et services d'un pays comme critère retenu pour la production sur le territoire national, quelle que soit la nationalité des producteurs. Ce qui signifie qu'une filiale à l'étranger d'un groupe français ne contribue pas au PIB français, mais qu'une filiale d'un groupe étranger installée en France y contribue.

Rendement public: Aussi appelé rendement social. C'est le rendement de l'investissement pour l'ensemble de la collectivité considérée (à l'inverse de rendement privé). À mettre en relation avec « externalités ».

Rendement privé : C'est le rendement de l'investissement pour la personne qui l'effectue (à l'opposé de rendement public).

Sous-financement: Mesure différenciée d'un acteur à un autre. Peut être calculé de différentes manières. Terme principalement utilisé pour expliquer la situation actuelle des universités québécoises. Pour le CIRANO, il s'agit de l'écart existant entre les ressources financières dont disposent les universités québécoises en comparaison avec celles des universités des autres provinces.

Transmission intergénérationnelle: Caractère de ce qui est transmis de génération en génération.

Warming up: Terme pouvant être traduit par « prise de conscience de ses capacités ».

\*Tiré notamment du Lexique d'économie de Éconoclaste, « L'économie pour les nuls et les autres », [En ligne], <a href="http://econo.free.fr/index.php?option=com\_content&task=view&id=20&ltemid=28">http://econo.free.fr/index.php?option=com\_content&task=view&id=20&ltemid=28</a>

# Références bibliographiques

#### Publications officielles

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA, Les droits de scolarité différentiels dans les universités canadiennes. Ottawa, AUCC, 1995, 35 p.

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CADEUL), Document d'information sur la condition étudiante, Québec, Novembre 2006.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial 2009-2010 à 2011-2012. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009, 32 p.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers: vers une déréglementation partielle. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Août 2008, 46 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, L'accessibilité : c'est de valeur! Contrer les obstacles aux études postsecondaires. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, Juin 2005, 113 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Mai 2008, 94 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010. Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Octobre 2010, 163 p.

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle. Montréal, Novembre 2010, 147 p.

FINNIE, Ross, LASCELLES, Éric, SWEETMAN, Arthur, Qui poursuit des études supérieures? L'incidence directe et indirecte des antécédents familiaux sur l'accès aux études postsecondaires. Ottawa, Statistique Canada, Janvier 2005, 44 p.

FRENETTE, Marc, L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université: résultats de la vaste dérèglementation des frais de scolarité des programmes professionnels, Ottawa, Statistique Canada, Septembre 2005, 32 p.

HURTEAU, Philippe, HÉBERT, Guillaume, FORTIER, Francis, La révolution tarifaire au Québec. Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), Octobre 2010, 44 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2009-2010.

Québec, Décembre 2009, 161 p.

MONTMARQUETTE, Claude, Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble. Rapport du groupe de travail sur la tarification des services publics. Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 276 p.

STATISTIQUE CANADA, Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi: Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition. Ottawa, 2004, 39 p.

STATISTIQUE CANADA, L'obtention d'un diplôme au Canada: profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2005. Ottawa, Avril 2009, 83 p.

STAFFORDSHIRE UNIVERSITY, Knowing where to study? Fees, Bursaries and Fair Access. United Kingdom, Institute for Educational Policy Research and Institute for Access Studies, February 2008, 64 p.

SHAIENKS, Danielle et al. Les études postsecondaires – participation et décrochage: différences entre l'université, le collège et les autres types d'établissements postsecondaires. Statistique Canada, Ottawa, Novembre 2008, 40 p.

VIERSTRAETE, Valérie, « Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire », Sherbrooke, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Juin 2007, 132 p.

#### Monographies

CHENARD, Pierre, Évolution de la population étudiante à l'université. Facteurs explicatifs et enjeux, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, 155 p.

E. CÔTÉ, James, L. ALLAHAR, Anton, La tour de papier. L'université mais à quel prix? Toronto, Les Éditions Logiques, 2010, 309 p.

LEMELIN, Clément. L'accessibilité aux études supérieures. Conférence dans le cadre de « L'éducation comme bien public? ». Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 27 p.

MACKENZIE, Hugh, *The tuition trap*, Toronto, Ontario Confederation of University Faculty Associations (OCUFA), September 2005, 27 p.

MONTMARQUETTE, Claude. Le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR): Un système pour les prêts d'études alliant efficacité et accessibilité. Montréal, CIRANO, Avril 2006, 42 p.

USHER, Alex, STEELE, Kim. Beyond the 49<sup>th</sup> Parallel II. The affordability of university education. Toronto, Educational Policy Institute Inc. (EPI), 2006, 73 p.

Articles de journal, revues spécialisées

COOKE, Richard, BARKHAM, Michael, AUDIN, Kerry, BRADLEY, Margaret, « Student debt and its relation to student mental health », *Journal of Further and Higher Education*, London, Vol. 28, No 1, February 2004: 53-66.

SCHWARTZ, Saul, «The dark side of student loans: debt burden, default and bankruptcy», *Osgoode hall law journal*, Toronto, Vol. 37, Nos 1&2, 1999: 308-338.

ST JOHN, Edward, PAULSEN, Michael, FAYE CARTER, Deborah, « Diveristy, College costs and Postsecondary Opportunity: An examination of the financial nexus between college choice and persistence for African americans and Whites », *The Journal of Higher Education*, Vol 76, No 5, October 2005: 545-569.

EXECUTIVE SUMMARY, « Attitudes to debt. School leavers and further education students' attitudes to debt and their impact on participation in higher education », *Universities UK*, London, February 2003, 8 p.

MERANI, Shaheed, ABDULLA, Sonya, C. KWONG, Jeffrey, ROSELLA, Laura, L. STREINER, David, L JOHNSON, lan, A. DHALLA, Irfan, «Increasing tuition fees in a country with two models of medical education», *Medical Education*, Vol 44, 2010: 577-586.

#### Sources Internet

COMITÉ CONJOINT MEQ-CREPUQ, Rapport du Groupe de travail technique chargé de l'élaboration d'une grille de pondération sur la base des coûts observés [http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/RapGrille0405V3.pdf] mars 2005, 37 p. (Site consulté le 30 novembre 2010).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE QUÉBEC, Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/comp\_interreg/tableaux/tra\_remuneration.htm Septembre 2010 (Site consulté le 15 décembre 2010).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), Taux de rendement du baccalauréat: pour les diplômés et pour l'État [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/BulletinStatistique38\_f.pdf] Bulletin statistique de l'éducation, No 38, Décembre 2008, 11 p. (Site consulté le 22 novembre 2010).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), Quels sont les facteurs qui incitent à investir dans l'éducation?

[http://www.oecd.org/dataoecd/45/38/45926102.pdf] Regards sur l'éducation, 2010, 501 p. (Site consulté le 25 novembre 2010).

LACROIX, Robert et TRAHAN, Michel, *Le Québec et les droits de scolarité universitaires*, [http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2007RB-01.pdf] CIRANO, 2007, 39 p. (Site consulté le 2 décembre 2010).

MARTIN, Éric et OUELLET, Maxime, La gouvernance des universités dans l'économie du savoir, [http://www.iris-

recherche.qc.ca/publications/la\_gouvernance\_des\_universites\_dans\_[8217economie\_du] Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), Novembre 2010, 32 p. (Site consulté le 25 novembre 2010).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), La rentabilité du baccalauréat [http://www.mels.gouv.qc.ca/STAT/bulletin/bulletin\_32.pdf] Bulletin statistique de l'éducation, No 32, Septembre 2005, 11 p. (Site consulté le 2 décembre 2010).

LE CHAPELAIN, Charlotte, *Pour un accès équitable à l'enseignement supérieur: analyse d'une politique éducative d'incitation ciblée* [http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/fulltext/8908012ec001.pdf?expires=1292620972&id=0000&accname=ocid195209&checksum=8318BC4FEB60C895C0D12D6DD105C64B] Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, OCDE, 2007, Volume 20, No 1, 16 p. (Site consulté le 30 novembre 2010).

#### Vidéoconférence

TABLE DES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES, Manifeste de l'université québécoise. Pour une université libre, accessible, démocratique et publique, 25 novembre 2010.

#### VHS

LALIBERTÉ, Raymond, « Le système scolaire du Québec. Cours 5 : L'enseignement postsecondaire », [Enregistrement vidéo], Faculté des sciences de l'éducation ; Direction générale du premier cycle ; [réalisé par] Service des ressources pédagogiques, Université Laval.

ANNEXE A – Dépense globale d'éducation par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

	1993- 1994	1998- 1999	2000-	2002- 2003	2006- 2007 <sup>e</sup>	2007- 2008 <sup>e</sup>
Québec	8,9	7,9	7,7	7,7	7,6	7,4
Canada sans le Québec	7,6	7,0	6,3	6,4	6,3	6,2
Provinces de l'Atlantique	9,8	9,3	8,2	7,9	7,1	6,8
Ontario	7,4	6,5	5,8	5,8	6,3	6,3
Provinces de l'Ouest	7,1	7,0	6,5	6,8	6,2	6,1
Canada	7,9	7,2	6,6	6,7	6,6	6,5

 $NB \cdot ^{c} = estimations$ 

La dépense globale d'éducation inclut la dépense de fonctionnement et la dépense d'immobilisation des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés de tous les ordres d'enseignement, la dépense de gestion du Ministère, la contribution gouvernementale aux régimes de retraite du personnel, le coût de l'aide financière aux études et d'autres dépenses liées à l'enseignement (selon le concept défini par Statistique Canada).

Source: MELS, Indicateurs de l'éducation 2009, op. cit., p.21.

# ANNEXE B – Droits de scolarité pour les étudiants internationaux (volet réglementé)

# Droits totaux réglementés (droits de scolarité, plus montants forfaitaires) pour 30 crédits (en dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
1 <sup>er</sup> cycle : Familles lourdes	12 226,20	12 953,70	13 929,70	14 878,50
Familles légères	10 966.20	11 618,10	12 400,50	13 335,00
2° cycle	10 966,20	11 618,10	12 400,50	13 335,00
3 <sup>e</sup> cycle	9 863,70	10 449,30	11 149,80	11 984,10
Taux de croissance	5,18%	5.95%	6,76%	7,58%

En plus des droits de scolarité et des montants forfaitaires réglementés, la facture annuelle des étudiants peut, à la discrétion de chacun des établissements, être majorée jusqu'à un maximum de 10 % des montants forfaitaires. Cette disposition a été introduite aux règles budgétaires en 2007-2008. Lors de la première année d'application, sept établissements se sont prévalus de cette possibilité. Pour les années futures, la facture totale des étudiants étrangers pourrait atteindre les **coûts maximaux** suivants :

# Droits totaux potentiels pour 30 unités si la majoration permise de 10% des montants forfaitaires est appliquée par les établissements (en dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
T <sup>er</sup> cycle Familles lourdes	13 272,00	14 062,26	15 015,87	16 159,56
Familles légères	11 886,00	12 593,10	13 442,75	14 461,71
2 <sup>e</sup> cycle	11 886,00	12 593,10	13 443,75	14 461,71
3 <sup>e</sup> cycle	10 673,00	11 307,42	12 067,98	12 975,72

Source: COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers: vers une déréglementation partielle, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Août 2008, p.5: Tableaux 4 et 5.

ANNEXE C - Élasticité-droits de scolarité

Tout l'échantillon		SI	S4-2	S7	
Femmes	Petites villes	-0,1365	-0,1310	-0,1204	
× .	Moy. Villes	-0,1212	-0,1169	-0,1080	
	Grandes villes	-0,1032	-0,1013	-0.0969	
Hommes	Petites villes	-0,1899	-0,1773	-0,1548	
	Moy. villes	-0,1649	-0,1537	-0,1344	
	Grandes villes	-0,1138	-0,1103	-0,1036	
Tous	i i	-0,1208	-0,1167	-0,1086	
Revenus éleyés					
Femmes	Petites villes	-0,1218	-0,1185	-0,1123	V
	Moy. villes	-0,1255	-0,1214	-0,1129	
	Grandes villes	-0,0906	-0,0905	-0,0899	
Hommes	Petites villes	-0,1371	-0,1315	-0,1211	
	Moy. Villes	-0,1294	-0,1237	-0,1142	
	Grandes villes	-0,0921	-0,0916	-0,0907	
Tous		-0,1020	-0,1006	-0,0976	
Revenus moyens					
Femmes	Petites villes	-0,1343	-0,1284	-0,1180	
	Moy. villes	-0,1068	-0,1028	-0,0960	
	Grandes villes	-0,1053	-0.1018	-0,0955	
Hommes	Petites villes	-0,2089	-0,1943	-0.1687	
	Moy. villes	-0,2299	-0,2105	-0,1771	
	Grandes villes	-0,1384	-0,1324	-0,1214	
Tous		-0,1278	-0,1222	-0,1121	
Revenus faibles					
Femmes	Petites villes	-0,1518	-0,1444	-0,1302	
	Moy. villes	-0,1398	-0,1336	-0,1220	
	Grandes villes	-0,1130	-0,1103	-0,1048	
Hommes	Petites villes	-0,2220	-0,2046	-0,1739	
	Moy. villes	-0,1692	-0,1565	-0,1341	
	Grandes villes	-0,1193	-0,1143	-0,1045	
Tous		-0,1326	-0,1269	-0,1160	

Ce tableau donne les résultats des calculs d'élasticités-droits de scolarité pour trois scénarios (les deux scénarios extrêmes et un scénario intermédiaire), selon certains profils des étudiants. En comparant les résultats des trois scénarios, sur l'ensemble de l'échantillon, nous pouvons constater que les élasticités sont très proches, quelque soit le scénario, de l'ordre de 0,11 à 0,12. Les élasticités pour les autres scénarios sont du même type de grandeur. En revanche, à l'intérieur d'un même scénario, nous pouvons remarquer des différences selon le profil des étudiants. Sans distinction de revenus, ce sont les femmes des grandes villes qui ont l'élasticité la plus faible (par exemple, une élasticité de – 0,0969 pour le scénario 7). L'élasticité la plus grande se retrouvera, d'autre part, chez les hommes

habitant dans les zones rurales (par exemple, élasticité de -0,1899 pour le scénario 1). Nous pouvons donc en conclure que ce sont les femmes des grandes villes qui devraient le moins réagir à une variation des droits de scolarité, alors que les hommes des zones rurales réagiront beaucoup plus. De plus, le niveau de revenu parental influence également la réaction à un changement de droits de scolarité. Ainsi, plus les parents ont un revenu élevé, moins les étudiants sont affectés par une variation des droits.

Source : VIERSTRAETE, Valérie, « Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire », Sherbrooke, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Juin 2007, p. 106,

ANNEXE D – Étudiantes et étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois selon le pays de citoyenneté

Rang	Pays de	Aut 2001	Aut 2002	Aut 2003	Aut 200	14 Aut 20	05 Aut 20	06 Aut 200	7 Aut 2008	Aut 2009	2009/2001
	citoyenneté										
01	France	4 645	4 981	5 417	5 618	5 808	6 418	6 878	6 955	7 864	69.3%
02	États-Unis	1 985	2 273	2 400	2 587	2 671	2 791	2 797	2 721	2 793	40.7%
. 03	Chine	550	825	1 322	1 481	1 503	1 530	1 455	1 377	1 440	161,8%
04	Maroc	988	980	977	942	987	1 061	1 029	1 051	1 105	11.8%
05	Tunisie	685	807	825	680	609	546	547	637	722	5.4%
06	Iran	86	109	181	262	373	391	371	412	600	581.8%
07	Sénéga!	212	258	263	315	352	362	494	540	521	145,8%
08	inde	175	239	356	382	388	376	352	367	459	162,3%
09	Cameroun	304	336	387	329	333	387	392	372	406	33.6%
10	Mexique	556	603	569	551	525	477	361	381	388	-30.2%
11	Liban	459	820	860	695	434	394	379	353	363	-20.9%
12	Côte d'Ivoire	353	303	268	275	263	237	260	319	325	-7.9%
13	Allemagne	242	259	273	282	282	303	318	327	317	31.0%
14	Algérie	193	168	238	174	194	189	208	270	315	63,2%
15	Haïti	172	208	243	222	302	294	255	287	307	78,5%
16	Corée du Suc	1217	226	237	240	270	288	279	306	282	30,0%
17	Pakistan	166	132	149	146	151	157	176	202	268	61.4%
18	Egypte	90	111	114	127	144	163	200	213	223	147,8%
19	Belgique	108	151	121	158	179	191	167	186	218	101.9%
20	Bénin	144	148	147	149	159	155	183	191	209	45.1%
21	Brésil	197	182	209	185	211	207	182	182	203	3.0%
22	Burkina Faso		142	129	132	134	139	149	184	196	73,5%
23	Royaume-Un		212	208	195	187	169	203	173	181	-20.3%
24	Colombie	190	207	215	190	183	197	161	176	176	-7,4%
25	Gabon	234	258	245	230	244	253	230	175	158	-32,5%
Aulres	4 083	4 168	4 581	4 443			4 421	4 223	4 155	4 436	8.6%
Total	17 376	19 106	20 934	20 990	2	1 319	22 096	22 289	22 512	24 475	40,9%

Source: MELS, Statut des énalises étanges su Québec, 2010, [14 nigne].

hite d'avoir noté, partir de source publication por l'actionnel la Septaffaire, instructions colors des l'action de universitaire à introduction de l'action de universitaire à univer

# ANNEXE E - PIB par habitant selon la province

# Revenu personnel, revenu personnel disponible et PIB aux prix du marché par habitant, provinces et territoires

		2005	2006	2007	2008	2009
				\$/hab,		
Canada	Revenu personnel par habitant	32 116	33 977	35 672	36 759	36 429
	Revenu personnel disponible par habitant	24 632	26 191	27 381	28 499	28 636
	PIB par habitant	42 606	44 524	46 450	48 013	45 292
Terre-Neuve-et-Labrador	Revenu personnel par habitant	25 758	31 167	31 182	30 923	32 267
	Revenu personnel disponible par habitant	20 108	25 416	24 920	24 587	25 957
	PIB par habitant	42 694	51 075	57 761	62 567	49 140
Île-du-Prince-Édouard	Revenu personnel par habitant	25 917	27 168	28 373	29 195	29 788
3	Revenu personnel disponible par habitant	20 557	21 621	22 546	23 390	24 054
8	PIB par habitant	29 669	31 286	32 882	33 323	33 665
Nouvelle-Écosse	Revenu personnel par habitant	28 401	29 519	31 007	32 126	32 608
	Revenu personnel disponible par habitant	22 366	23 345	24 477	25 527	26 183
	PIB par habitant	33 263	33 735	35 297	36 340	36 505
Nouveau-Brunswick	Revenu personnel par habitant	27 <b>4</b> 79	28 656	30 191	31 742	32 427
						*:
(9)	al al				V.	-
	Revenu personnel disponible par habitant	21 797	22 805	23 886	25 323	26 105
	PIB par habitant	33 045	34 663	36 276	36 653	36 696
Ouébec	Revenu personnel par habitant	29 826	31 008	32 505	33 550	33 623
	Revenu personnel disponible par habitant	22 601	23 483	24 690	25 650	26 031
	PIB par habitant	35 881	37 018	38 495	39 058	38 801
×						
Ontario	Revenu personnel par habitant	33 480	34 956	36 430	37 016	36 559
5	Revenu personnel disponible par habitant	25 535	26 888	27 834	28 522	28 565
	PIB par habitant	42 893	44 261	45 646	45 194	44 255
Manitoba	Revenu personnel par habitant	28 653	30 128	31 926	33 479	33 559
, idintoba	Revenu personnel disponible par habitant	22 442	23 781	25 112	26 558	26 915
	PIB par habitant	35 374	38 152	40 987	42 345	41 796
Saskatchewan	Revenu personnel par habitant	28 041	29 681	32 314	36 518	36 106
	Revenu personnel disponible par habitant	22 288	23 429	25 396	29 504	29 426
	PIB par habitant	44 280	45 966	50 850	、64 535	54 953
Albanta	Davies and an habitant	20.614	47.601	45 500	47.051	46 670
Alberta	Revenu personnel par habitant	38 614 29 663	42 691 32 863	45 592 34 748	47 951	46 678 36 818
	Revenu personnel disponible par habitant PIB par habitant	29 663 66 164	32 863 69 824	34 748 72 818	37 019 81 188	36 818 67 339
	110 pai neotrant	00 104	05 024	/2 010	31 100	07 339
Colombie-Britannique	Revenu personnel par habitant	31 312	33 626	35 182	35 855	35 196

	Revenu personnel disponible par habitant	24 214	26 109	27 287	28 252	28 038
	PIB par habitant	40 427	42 947	44 579	45 104	42 824
Yukon	Revenu personnel par habitant	41 594	42 075	46 854	47 922	48 407
	Revenu personnel disponible par habitant	34 541	34 546	38 380	39 226	39 938
	PIB par habitant	46 922	50 626	55 636	58 401	60 204
Territoires du Nord-Ouest	Revenu personnel par habitant Revenu personnel disponible par habitant PIB par habitant	44 609 35 462 98 320	48 474 38 775 99 125	54 128 43 610 105 592	55 356 43 983 114 350	55 206 44 169 94 429
Nunavut	Revenu personnel par habitant	33 698	33 670	33 001	36 177	35 193
	Revenu personnel disponible par habitant	29 082	28 930	26 861	31 366	30 627
	PIB par habitant	37 490	39 806	42 946	48 141	46 779

Source(s): Statistique Canada (SC), Division des comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux.

Compilation(s): Institut de la statistique du Québec (ISQ).

#### Mise(s) en garde :

Produit intérieur brut et indicateurs du revenu par habitant : Données révisées : 2006 à 2008. Données provisoires : 2009.